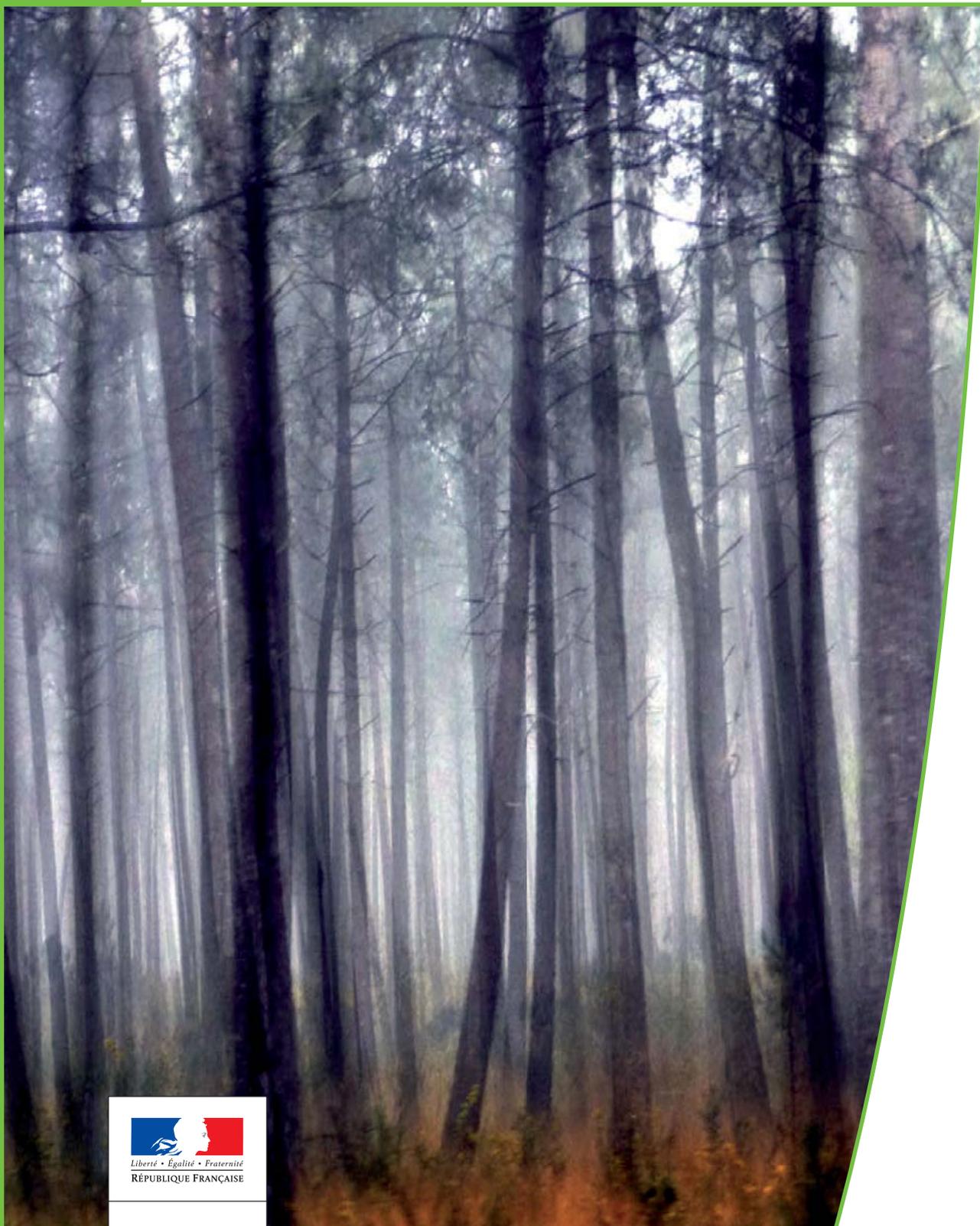


# Journée d'échanges techniques

DTADD

15 mars 2012

Marquèze - Les actes



PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
AQUITAINE

[www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr)

# SOMMAIRE

<b>1 - INTRODUCTION – OUVERTURE</b> .....	3
1.1 - Présentation de la journée par <b>Alain ZABULON</b> , Préfet des Landes .....	4
1.2 - Temps d'échanges avec la salle.....	7
<b>2 - EXPOSÉS ET DÉBATS</b> .....	11
2.1 - Quel avenir pour le massif forestier et les produits du bois ? <b>Sébastien DROUINEAU</b> Centre Régional de la propriété forestière .....	11
2.2 - Quel avenir pour le massif forestier et les produits du bois ? <b>Sébastien CAVIGNAC</b> Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement .....	12
2.3 - Contribution à la DTADD <b>Damien CAUDRON</b> Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées .....	14
2.4 - La place du massif forestier dans l'aménagement et le développement durable du littoral <b>Philippe PICON</b> GIP Littoral Aquitain.....	16
2.5 - La gestion multifonctionnelle <b>Jacques MIRALUT</b> Office nationale des Forêts .....	17
2.6 - L'agriculture au sein du massif forestier des Landes de Gascogne <b>Hubert GUICHENEY</b> Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.....	19
2.7 - Comité de filière Forêt-Bois <b>Jean-Bernard CARREAU</b> Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.....	20
2.8 - Directive territoriale d'aménagement et de développement durable <b>Julia MORIN</b> GIP ATGeRi.....	21
2.9 - La nécessaire approche multifonctionnelle du massif forestier des Landes de Gascogne – Forêt, agriculture et ressources en eau <b>Françoise VERNIER</b> IRSTEA.....	22
2.10 - L'approche multifonctionnelle de la Charte du PNR <b>Laurent TRIJOLET</b> Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.....	23
<b>3 - RETOUR SUR LA JOURNÉE</b> par <b>J-P. THIBAUT</b> .....	24
<b>4 - CLÔTURE ET DERNIÈRES DISCUSSIONS</b> .....	25



## 1 - Introduction – ouverture

---

Accueil par Vincent NUCHY

Président du Parc naturel régional des landes de Gascogne – PNRLG -

---

Le Président fait part de son intérêt pour cette journée et de sa satisfaction de l'accueillir dans les locaux du parc.

Il rappelle que la charte du PNR, en cours de révision, est dans une logique qui rejoint celle de la Directive territoriale d'aménagement et de développement durable (DTADD) : il s'agit, sur ce territoire, de proposer un mode de développement durable dans lequel le maintien du massif forestier a une place essentielle.

Pour ce qui concerne le projet de charte actuellement en cours d'examen, les élus du parc s'interrogent cependant sur le niveau d'exigence du ministère; ils rappellent que les projets de développement durable des territoires doivent d'abord prendre en compte les souhaits des populations locales, même s'ils peuvent en parallèle contribuer à la mise en œuvre de politiques nationales. La part de participation de l'État au budget des parcs ne lui permet cependant pas d'avoir un niveau d'exigence trop élevé dans ce domaine.

Le Parc s'interroge aussi sur la force que pourrait avoir la DTADD du fait de son inopposabilité en l'absence de Projet d'Intérêt Général (PIG). Il ne souhaite pas le retour d'un État prescriptif dans un contexte de décentralisation.

Toutefois, il estime utile de rechercher des convergences entre la démarche de la DTADD et celle de la charte du parc.

## 1.1 - Présentation de la journée par Alain ZABULON, Préfet des Landes

Il remercie le Président du PNRLG, V. NUCHY, pour son accueil ainsi que les participants présents à cette journée

Pour répondre aux interrogations du Président, il souligne qu'il n'est pas dans l'intention de l'État ou des autres instruments du Grenelle de mettre les collectivités "sous cloche" car l'État n'en a ni la volonté et ni les moyens

Il rappelle que la DTADD fait partie des nombreux outils mis en place par le Grenelle et qui font prévaloir le nouvel état d'esprit de co-construction des normes et de gestion partenariale des territoires : avoir une vision partagée des enjeux, mettre en place une gestion partagée des territoires..

Ainsi pour illustrer ses propos, il prend l'exemple d'autres documents issus du Grenelle et dont l'élaboration et la mise en œuvre sont le fruit d'une concertation entre l'État, les Collectivités territoriales, les acteurs de la société civile,...

1er exemple : le « Schéma régional climat air énergie » (SRCAE), document de planification, doit mettre en exergue les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique, de s'y adapter et d'atteindre les normes de qualité de l'air. Ces orientations résultent d'une collaboration entre l'État et la Région. Il sera ensuite décliné en « plans climat-énergie territoriaux » qui seront de la responsabilité des collectivités territoriales.

Différents scénarios ont été élaborés et permettent de montrer les conséquences des choix résultant des politiques choisies,

Si l'on choisit l'objectif de réduction de gaz à effet de serre (GES) de 20% : selon la DREAL Aquitaine un tel choix aurait pour conséquence l'obligation d'améliorer l'efficacité énergétique de 31,5% et il faudrait alors accorder aux énergies renouvelables (photovoltaïque, biomasse, hydroélectricité...) une part d'au moins 25% . L'atteinte de ce résultat représente un important défi pour la région.

Le deuxième scénario serait encore plus ambitieux. Ainsi le scénario « Durban » affiche un objectif de 30% de réduction des GES ce qui se traduirait par une amélioration de l'efficacité énergétique de 41% et une part des énergies renouvelables de 34,6%,

A. ZABULON cite un deuxième exemple de gouvernance partagée: le « Schéma régional de cohérence écologique » (SRCE) relatif à la trame verte et bleue.

Le patrimoine faunistique et floristique aquitain est riche. Afin de se nourrir, de se reproduire ou encore pour circuler, les espèces sauvages qui y vivent se déplacent dans l'espace aquitain en suivant parfois des itinéraires privilégiés. Mais les activités humaines établissent parfois des freins à cette libre circulation. C'est par le biais de la trame verte et



bleue que l'on va pouvoir conserver ou rétablir ces itinéraires, ces corridors écologiques. Le SRCE est copiloté par la région et l'État et il se déclinera ensuite dans les outils de planification d'urbanisme (SCOT, PLU). Il servira de guide pour les maires.

Le troisième exemple est celui de la « Stratégie de Création d'Aires Protégées ». Dans cette stratégie de création des aires protégées, sont identifiées les zones à fort enjeu. Les outils existant sont alors utilisés pour protéger des aires spécifiques.

Le quatrième chantier est celui de la Directive territoriale d'aménagement et de développement durable. Il s'agit ici d'identifier des enjeux d'intérêt national à l'échelle régionale. La rencontre de ce 15 mars 2012 constitue la première journée de concertation de cette démarche.

Deux territoires sont concernés : le littoral aquitain et le massif forestier. A. ZABULON rappelle le rôle qu'a eu la Mission interministérielle d'aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA) dans les années 70 à 80 en terme de choix d'aménagement, qui a permis une organisation de l'urbanisation du littoral aquitain. Aujourd'hui, ce littoral est soumis à une double pression : le recul du trait de côte et l'urbanisation croissante.

En effet, la Région compte 3 millions d'habitants et un taux de croissance démographique de 1% par an. Ainsi chaque année, c'est l'équivalent de la population de la ville de Mont de Marsan qui s'installe en Aquitaine. Il faut donc une stratégie d'aménagement pour accueillir ces populations et éviter le mitage du littoral qui peut en résulter.

Il souligne l'action du Groupe d'intérêt public du littoral (GIP littoral) qui a adopté récemment un Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain (PDDLA). Celui-ci, issu d'une longue réflexion concernant l'aménagement du littoral et fruit de la concertation des partenaires locaux, est totalement dans l'esprit de la DTADD. Les enjeux de ce PDDLA seront pris en compte dans la DTADD. Le choix du littoral est un bon choix car le GIP existe et travaille sur la question, sur un mode parfaitement compatible avec la démarche de la DTADD.

A. ZABULON revient ensuite le choix à son avis porteur d'incompréhension du terme de directive car en droit une directive est une règle qui s'impose, alors que la DTADD relève plus du document d'orientation et pourrait s'apparenter davantage à la Charte d'un parc naturel régional.

Il précise que la DTADD n'a pas pour vocation d'être un "super SCOT". C'est un document d'orientations à travers lequel l'ensemble des partenaires vont se mettre d'accord sur une vision stratégique d'une partie du territoire, en vue de traiter des enjeux de niveau national.

#### **Quant au massif forestier des landes de Gascogne:**

Il est le premier massif industriel de France et l'un des tout premier d'Europe. Cette filière emploie 34 000 personnes directement ou indirectement et contribue à la richesse de la

Région. Cette vocation industrielle doit être préservée, confortée et développée. Cependant, ce massif est soumis à de nombreux aléas: les grandes tempêtes de 1999 et 2009, les difficultés économiques, la concurrence internationale... Les acteurs de la forêt s'interrogent sur leur avenir. La DTADD doit être vue comme une proposition faite aux acteurs du massif de réfléchir ensemble à ce que doit être son avenir.

### **Quels sont les enjeux du massif forestier ?**

Premier élément à prendre en compte c'est l'urbanisation. Pour le département des Landes, l'augmentation démographique est de 1,25% par an soit 5 à 6000 habitants de plus par an. La forêt ne doit pas être livrée à l'urbanisation et à la spéculation.

Un autre élément à intégrer dans ces enjeux est le développement des énergies renouvelables et notamment du photovoltaïque au sol. Un appel à projet national a été lancé ; on constate que les projets proposés en aquitaine pourraient répondre à eux seuls à l'objectif national. En effet suite à la tempête Klaus, beaucoup de maires sont tentés de par ce mode de valorisation du foncier.

L'agriculture est aussi à inclure dans ces enjeux et notamment la culture du maïs. Mais cette pression sur le massif ne doit pas être surévaluée .

La DTADD doit être utilisée comme un outil qui permettra de trouver un équilibre entre ces différents enjeux.

En terme de gouvernance, la DTADD est le lieu où l'on peut rassembler les acteurs pour définir les orientations pour le massif landais à l'instar du GIP Littoral pour la côte. Il n'y aura pas d'unilatéralisme de l'Etat.

La DTADD est donc un moyen de concertation et de dialogue pour établir des objectifs régionaux partagés sur des enjeux nationaux.

## 1.2 - Temps d'échanges avec la salle:

Après avoir présenté la mission d'appui, J-P THIBAUT laisse la parole aux participants pour qu'ils puissent poser leurs questions. Il souligne l'importance de ce temps d'échanges liminaires.



### ➤ Première série de questions/réponses :

Intervention de J. HUICI représentant de la Communauté de communes des pays de Tarusate.

Cette communauté regroupe des communes forestières et se pose des questions plus pratiques notamment en ce qui concerne la vocation industrielle du massif forestier. Elles ont besoin qu'on leur dise le plus rapidement possible comment la forêt doit être gérée : a-t-elle une vocation industrielle, sociale ou écologique ? En effet, les modes de gestion "patrimoniaire" traditionnels sont en évolution rapide.

Elle remarque le caractère contradictoire entre la volonté de créer de grandes infrastructures qui doivent traverser le massif et la politique de mise en place de trames vertes et bleues.

Question de P. VUILLEUMIER représentant de Associations "Vive la forêt" et "Bassin d'Arcachon Écologie ».

Par rapport à l'application de la loi littoral, l'État tient une position plutôt ferme en amont de la prise de décision en matière d'urbanisme alors qu'il a tendance à s'effacer au niveau du contrôle de légalité étant donné le peu de déférés préfectoraux. Il fait aussi remarquer que Préfet de région a refusé de leur communiquer le portée à connaissance Xynthia. La Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a alors été saisie et a donné un avis contraire.

G. DESTENAVE, maire de Pissos:

La forêt est vulnérable (tempêtes, scolytes), les agriculteurs souhaiteraient récupérer des terres et les collectivités locales voudraient en tirer du revenu via les énergies renouvelables et notamment le photovoltaïque :20 ha de photovoltaïque peuvent rapporter autant que 700ha de forêt gérée traditionnellement. On doit garantir la ressource pour les industriels car le cas échéant ils s'approvisionneront ailleurs.

Il est indispensable de répartir les activités sur le territoire de manière à ce que le tissu économique soit préservé. Il faut pouvoir assurer un équilibre entre tous les usages du massif.

Réponse du Préfet des Landes :

Sur les relations Collectivités locales/État lors du contrôle de légalité : quand le préfet défère au TA cela s'apparente à un constat d'échec dans le dialogue entre l'État et l' élu. Dans la plupart des cas, les remarques des services de l'État sont prises en compte par les collectivités. Mais le préfet défère lorsqu'il le juge nécessaire.

Réponse aux représentants de la Communauté des Pays de Tarusate et de la mairie de Pissos : la DTADD a bien pour fonction de répondre aux questions qu'ils se posent sur la répartition des activités et le devenir du massif forestier sinistré par la tempête. Les industriels ont des craintes sur la garantie de la ressource à échéance de 5 ou 6 ans ; le rôle de la DTADD est de redonner une vision à moyen-long terme.

P. RUSSAC (DREAL) : Il est indispensable d'avoir une vision prospective et de mettre sur la table toutes les réflexions potentielles sur le sujet. L'étude INRA sur la prospective du massif forestier à l'horizon de 2050 est sur ce point très importante. L'enjeu de la DTADD est de débattre sur les différents scénarios issus de cette étude et d'avoir ensuite une vision partagée de l'avenir du massif.

J-B. CARREAU (DRAAF):

Fait une synthèse des différents outils de suivi du massif forestier et d'aide à la décision mis en place. Ainsi plusieurs observatoires et études ont été mis en place et notamment l'observatoire du foncier, l'étude sur la caractérisation des propriétaires forestiers, l'observatoire de la reconstitution, l'observatoire de la biomasse.

➤ Deuxième série de questions/réponses :

K. EMERAND (SCOT de Bayonne) pose une question relative au calendrier et la gouvernance de la démarche, notamment par rapport au Schéma d'Organisation de l'Espace (SOE) en cours d'élaboration pour la côte aquitaine, dont l'échéance est pour 2014.

Réponse de J-P. THIBAUT : cela dépendra de la manière dont le projet de territoire suscitera un consensus. Pour la question du littoral, le Schéma d'organisation de l'espace entrepris par le GIP Littoral sera la source dans laquelle la DTADD pourra puiser des éléments dès lors qu'ils concernent des enjeux de valeur nationale identifiés sur le littoral. Ce schéma doit aboutir en 2014, ce qui correspond bien au temps de maturation envisagé pour le travail de la directive.

Concernant le massif forestier, le temps qu'il faudra pour établir un plan comparable au Plan de développement durable du littoral Atlantique (PDDLA) dépendra des partenaires sollicités. On estime qu'il faudra sûrement attendre 2013-2014 pour qu'on aboutisse à

quelque chose. Il souligne le fait que les acteurs doivent contribuer pour que la DTADD soit le fruit d'une vraie concertation.

G. DESTENAVE prend la parole pour expliquer le point de vue des forestiers. Après la tempête le bois a été vendu à 8% de sa valeur. Et malgré les aides de apportées par l'État, aujourd'hui pour un propriétaire forestier, il est peut-être plus opportun de faire de la culture de maïs sur ses terres que de replanter des arbres. Il y a aussi le problème parasitaire. Il y a donc des problèmes économiques pour les communes mais aussi pour les forestiers pour qui la forêt est devenue moins rentable et ce problème de rentabilité doit être résolu.

A-G. BAUDOUIN-CLERC (SGAR): apporte des précisions sur la mise en œuvre du plan Chablis. Cette année, l'État va réaliser le bilan de ce plan et en fonction des pistes qui en seront dégagées, cette aide pourra être prolongée afin d'atteindre l'objectif en terme de reboisement.

P. RUSSAC: le photovoltaïque est régulé par l'État, cette voie économique n'est pas la seule. Cela reste une opportunité, d'autant plus que sa rentabilité est subordonnée à l'évolution des tarifs.

S. JOURDAN, représentant de la Communauté de communes du Gabardan) : trouve cette journée utile car elle aborde le massif de manière prospective. Il aurait été utile que les scénarios de l'INRA aient été imaginés plus tôt car les aides pour le reboisement ont été données sans savoir dans quelle direction aller. Il a un doute sur l'utilité des observatoires qui ont été mis en place. Vont-ils seulement servir à démontrer qu'on a pas pris la bonne orientation?

Il faut surtout prévenir les attaques sanitaires.

Concernant l'énergie solaire, les élus attendent que, pour le photovoltaïque, une orientation soit donnée au niveau régional.

Il faut donc trouver des équilibres entre tout cela, c'est pourquoi il trouve cette rencontre intéressante.

Il y a de la pédagogie à faire auprès des élus pour notamment leur expliquer l'emboîtement des différents schémas du Grenelle.

Réponse du préfet des Landes :

Confirme que l'État doit accompagner les élus et les aider à gérer la complexité..

Concernant les aides (450M€ débloqués par l'État pour l'après tempête), il était inconcevable d'attendre que les acteurs de la forêt se mettent d'accord sur l'avenir du massif pour les octroyer. D'autant qu'il y avait consensus pour conserver pour l'essentiel les caractéristiques actuelles du massif voué à la culture du pin. Il faut arriver à concilier la logique économique à court terme (2 à 5 ans) et celle propre au massif qui se fait sur du long terme (2 générations : 50 ans).

J-B.CARREAU précise que les études en cours (et notamment les études du GIP ECOFOR) à l'époque ont été intégrées dans l'établissement des règles concernant les aides au reboisement. Il rappelle aussi que le tissu industriel est très intégré à sa zone de production : l'essentiel de l'approvisionnement se fait dans un rayon de 40km des usines)

C. ARRONDEAU (coordonnateur du Pays Landes Adour Océane) : pose la question de la relation entre la DTADD et les démarches locales du type Chartes forestières ou stratégies locales de développement forestier. Il faut prendre aussi en compte les disparités à l'intérieur du massif. Enfin, qu'en est-il des interactions du massif landais avec les autres massifs nationaux (ex: Dordogne).

J-B.CARREAU confirme qu'il existe des complémentarités et des interactions entre la politique à conduire sur le massif forestier des landes de Gascogne et celles concernant les autres massifs régionaux ( notamment en Dordogne avec la question du dépérissement des taillis de châtaigniers).

C. PITIE (Mission d'appui): Les demandes exprimées montrent bien qu'il y a un enjeu de mise en cohérence d'un certain nombre de démarches (planification, projet public...) et d'harmonisation de l'action des différents partenaires. La gouvernance à 5 s'impose à l'État : il doit écouter les différents partenaires et les inviter à s'engager dans une démarche de co-construction du projet. La DTADD va permettre à l'État à un travail approfondi de mise en cohérence de ses orientations et aides en matière d'aménagement avec celles des collectivités et EPCI compétentes, de la Région, des industriels.

X. CHAUVIN (DATAR) : La France est une importatrice de bois. Plutôt que de travailler sur un modèle unique de production, il faut diversifier les filières pour plus de sécurité. Ce qu'il faut pour les forestiers des landes, c'est donner une valeur ajoutée plus importante à la production du bois, et des perspectives sur le long terme .  
La DTADD est le cadre d'une politique à long terme.

G. DESTENAVE : Économiquement la rentabilité de la production du bois est faible mais elle a des fonctions écologiques : purification de l'air, cycle de l'eau,...Monsieur Martres avait chiffré ces aménités liées à la réduction des gaz à effet de serre à 970€ à l'hectare et par an. Si l'État compensait à l'hectare, cela pourrait susciter de nouvelles vocations et réduire la tentation de se porter vers le photovoltaïque ou l'éolien.

## 2 - Exposés et débats

### 2.1 - Quel avenir pour le massif forestier et les produits du bois ?

Sébastien DROUINEAU Centre Régional de la propriété forestière

## Quel avenir pour le massif forestier et les produits du bois ?

DTADD

Journée d'échanges techniques  
15 mars 2012

Sébastien DROUINEAU  
CRPF d'Aquitaine



## L'avenir du massif landais ? Une question d'actualité...



### • Caractéristiques globales :

- ✓  $S = 1,474$  Mha (Périmètre de 1945)
- ✓ 67 % de forêt, 18% agricoles, 7% artificialisés, 8% autres (Teruti, DRAAF 2009)

### • Forêt :

- ✓ 803 000 ha de pins maritimes,
- ✓ 7 proportion de feuillus de 8% à 15% en 10 ans (IFN, 2010)
- ✓ Forêt privée à 85% (source Cadastre)

### • Agriculture :

- ✓ 260 000 ha. Orientations maïs irrigué et volailles de qualité - diversification (légumes, horticulture...).

## L'avenir du massif landais ? Une question d'actualité...



### • Artificialisation :

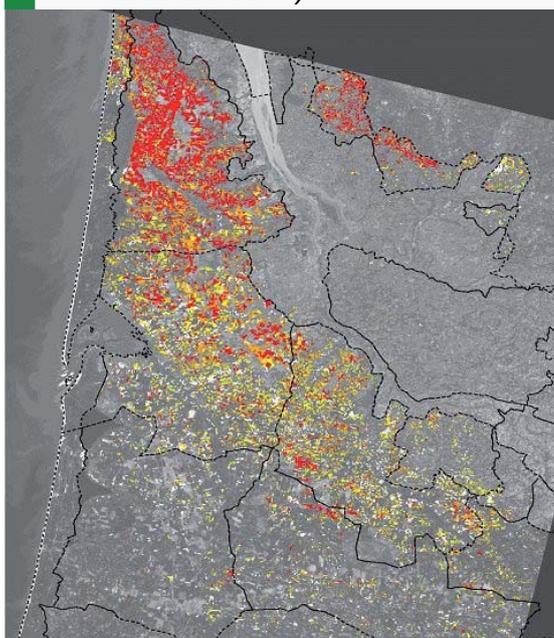
- ✓ *l'artificialisation progresse de 2,3% par an sur 2006-2009*

### • Influence urbaine :

- ✓ *extension des agglomérations périphériques et attractivité résidentielle du littoral*
- ✓ *vers une économie de type résidentielle*

## L'avenir du massif landais ? Une question d'actualité...

→ **Un massif mis à mal par deux tempêtes (et d'autres vicissitudes...)**



### • La tempête de 1999

- ✓ Surface touchée : 204 392 ha
- ✓ Volume de dégâts : 30,6 Mm<sup>3</sup> dont 23,1 Mm<sup>3</sup> de Pin maritime dans les Landes de Gascogne

#### Intensité des dégâts

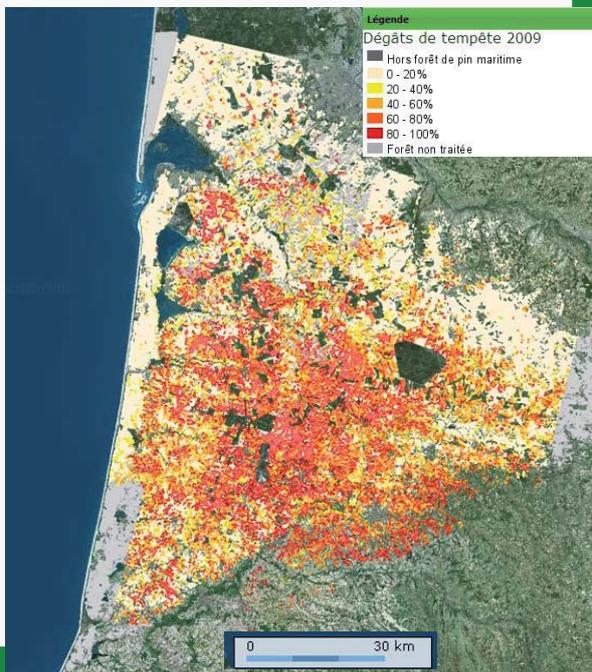
0 à 20%	20 à 40%	40 à 60%
60 à 80%	80 à 100%	

## L'avenir du massif landais ? Une question d'actualité...

→ **Un massif mis à mal par deux tempêtes (et d'autres vicissitudes...)**

### • La tempête de 2009

- ✓ 37,1 Mm<sup>3</sup> de Pin maritime sinistrés  
(202 000 ha touchés à ⊕ de 40 %)
- ✓ ≈ 5 années de récolte de Pin maritime abattus
- ✓ Un préjudice économique pour la forêt proche de 2 milliards d'€



## Différents éclairages sur un avenir incertain

### → Expertise GIP ECOFOR

- ✓ La reconstitution : pourquoi et comment ?
- ✓ La situation de la filière bois et la perspective de la tension sur la ressource
- ✓ Les enjeux de territoire...

### → Etude DRAAF sur la filière

### → Etude ressource

- ✓ Le point sur la situation fin 2011
- ✓ Adéquation à l'horizon 2025

### → Prospective INRA 2050

- ✓ Quels futurs possibles pour le massif à l'horizon 2050 ?
- ✓ Quelles bénéfiques / maléfices associés aux différents scénarios ?



## Les futurs possibles : le jeu est ouvert !

### → Les points en suspens et les évolutions tendancielle

- ✓ Dynamique de la reconstitution
- ✓ Usage des terres : occupation des sols / formes d'urbanisation / évolution démographiques
- ✓ Economie :
  - à court terme : crise économique
  - à moyen long terme : compétitivité de la filière forêt - bois - papier - énergie / concurrence pour l'accès à la ressource / marchés actuels et émergents
- ✓ Transition énergétique
- ✓ Gouvernances et organisations territoriales
- ✓ Durabilité du système : ressources naturelles / changements climatiques / risques phytosanitaires



Composantes	Hypothèses d'évolution à 2050				
1. Mobilités et formes d'urbanisation	Urbanisation diffuse autour des métropoles et sur les littoraux	Attractivité des espaces ruraux-littoraux	Densification des aires métropolitaines et hospitalité urbaine	Réseaux de villes et de bourgs	
2. Dynamiques et configuration spatiale des activités économiques	Une économie résidentielle portée par les migrants allemands	L'attractivité résidentielle des espaces ruraux et littoraux, moteur économique de l'innovation	Des espaces peu résidentiels dédiés à la sphère productive	Des territoires articulant sphères résidentielle et productive	
3. Filière Bois	Concentration des activités autour de la production de biomasse et de cellulose	Reconfiguration de la filière autour de la valeur ajoutée du bois et de PME innovantes	Filière au service de l'"eurorégion" : énergie, bois de construction et services écosystémiques	Diversification des produits du bois, tant locaux qu'à l'exportation	
4. Forêt	Taillis à courte rotation et forêt de pin en peuplements semi-dédiés	Forêt de pin maritime aménagée, avec feuillus en lisières et en îlots	Forêts strictement zonées en fonction des usages : productifs, écosystémiques, récréatifs	Mosaïque de forêts diversifiées (résineux et feuillus) et d'espaces ouverts	
5. Agriculture et industrie agroalimentaire	Entreprises agricoles et industries des agro-ressources	Agricultures et industries interdépendantes sous signes de qualité	Agriculture tournée vers les besoins de la grande région (énergie, alimentation)	Agricultures et filières de territoires	
6. Ressources naturelles et usages sociaux du territoire	Artificialisation des sols et conflits d'usage	Patrimonialisation des espaces ruraux-littoraux	Zonages environnementaux et planification des usages du sol	Gestion locale des écosystèmes cultivés et des usages du sol	
7. Gouvernance et organisation territoriale des Landes de Gascogne	Les puissances métropolitaines et leurs arrière-pays	Partenariats publics/privés et contractualisation entre les territoires	Planification euro-régionale en synergie avec les métropoles	Forums territoriaux et coordinations régionales	
	<b>SCENARIOS</b>	<b>Opportunités et laissez-faire</b>	<b>Attractivité et qualités</b>	<b>Grande région et autosuffisance</b>	<b>Mosaïque et diversités</b>

Source : prospective INRA 2050



## Éléments de conclusion :

### → Des enjeux à défendre

- La forêt de production : une réponse adaptée aux enjeux du développement durable
- Une filière créatrice de valeur / d'emplois difficilement délocalisables

### → Des critères de réussite pour une forêt de production à gestion durable (1/2)

- Un massif engagé dans un processus de reconstitution... qui doit se poursuivre
- Vers la création de plus de valeur ajoutée :



- ✓ pôle de compétitivité et marchés émergents
- ✓ redonner le goût d'investir dans la sylviculture

## Éléments de conclusion :

### → Des critères de réussite pour une forêt de production à gestion durable (2/2)

- Vers un partenariat gagnant / gagnant entre forêt et société
  - ✓ les services écosystémiques : pour des engagements réciproques
  - ✓ couverture du risque
- Vers un massif mieux adapté au risque
  - ✓ prévention incendie
  - ✓ prise en compte du risque « tempête » : durée des révolutions / sylvicultures réversibles
  - ✓ rôle fonctionnel de la biodiversité



## 2.2 - Quel avenir pour le massif forestier et les produits du bois ?

Sébastien CAVIGNAC Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction  
Ameublement

# Quel avenir pour le massif forestier et les produits du bois ?

DTADD

Journée d'échanges techniques

15 mars 2012

Sébastien Cavaignac – [sebastien.cavaignac@fcba.fr](mailto:sebastien.cavaignac@fcba.fr)



## Le pari « forêt de production »

Développement d'une ressource bois qui alimente l'économie locale depuis le XIXe siècle :

- bois pour les forges
- gemmage
- bois d'œuvre
- emballages et papeteries

En dépit des crises et des catastrophes le massif forestier a su maintenir son dynamisme et faire preuve d'une étonnante résilience.



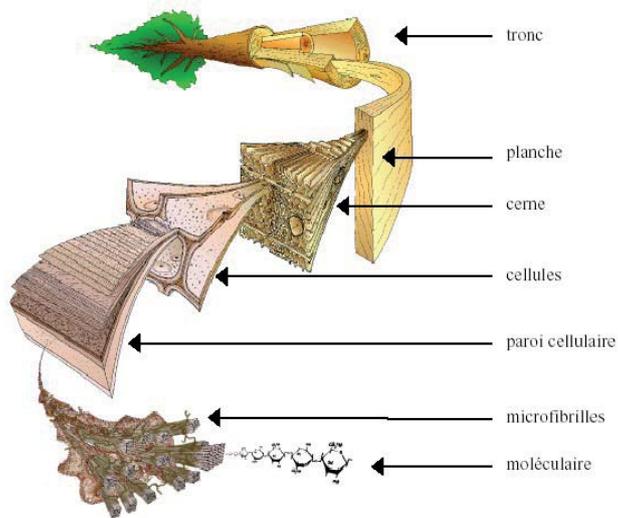
## Le pari « forêt de production » ... un pari d'avenir ?

### Les atouts

- une ressource locale.
- une ressource verte.
- une ressource améliorée continuellement.
- une ressource aux usages diversifiés.

## Les atouts

- une ressource  
aux usages  
diversifiés.



Différentes échelles d'observation du matériau bois (d'après [Harrington, 1999]).

## Les atouts

- une ressource  
aux usages  
diversifiés.



Bois construction :

- Above
- Kbeams
- Bois béton
- Maisons bois



## Les nouveaux usages du bois

### Les atouts

- une ressource  
aux usages  
diversifiés.



Composites bois  
polymères

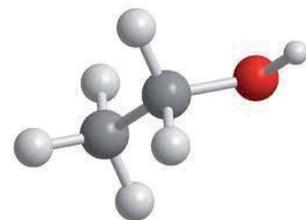


## Les nouveaux usages du bois

### Les atouts

- une ressource  
aux usages  
diversifiés.

Le bois énergie





## Les nouveaux usages du bois

### Les atouts

- une ressource aux usages diversifiés.

### La chimie verte



## Le développement des usages des produits traditionnels

### Les atouts

- une ressource aux usages diversifiés.

- papiers
- panneau
- emballages
- décoration





## Quelques ombres au tableau

### Les faiblesses

Une ressource très affaiblie entraînant une vulnérabilité du système pendant quelques années.

Concurrence pour l'accès à la ressource et déséquilibre national ressource/besoins.

Manque d'attractivité (investisseurs, jeunes diplômés).



## Quels avenir ?

On est passé d'une « sylviculture type » pour un « produit type » à une « sylviculture type » pour plusieurs « produits types » .

L'avenir sera vraisemblablement plusieurs sylvicultures pour plusieurs débouchés.

Si le débouché semble assuré, la nature de ce débouché influera sur l'économie locale, la valeur ajoutée, l'emploi, les compétences, le tissu industriel...

### **Discussions :**

J-P. THIBAULT: constate la grande capacité de résilience de la filière et ce malgré les difficultés rencontrées ces dernières années.

Question de l'assistance : la forêt n'est pas assez aidée par rapport aux services rendus à la collectivité comment expliquer que l'on subventionne des agriculteurs pour polluer moins, alors que la forêt qui dépollue n'est pas aidée ?

G. DESTENAVE : Les subventions de l'État favorisent le nettoyage et le reboisement du massif. Mettre en place un système assurantiel étatique offrirait d'avantage de garanties aux forestiers ce qui favoriserait la reconstitution de la forêt.

Réponse du Préfet des Landes: l'État n'a ni les moyens ni la volonté de mettre en place un système assurantiel pour le massif forestier .

La tendance serait de créer un tel système qui serait financé par un fonds alimenté par la profession.

La prise en compte de l'intérêt public de la forêt peut s'exprimer aussi par son régime fiscal particulier.

P. DARMANTE (Communes forestières): Le massif forestier bien qu'il rende de nombreux services à la France et représente 30 % du territoire ne bénéficie que d'1/10 000ème du budget de l'État.

## 2.3 - Contribution à la DTADD

Damien CAUDRON Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées

### Contributions à la DTADD

Par Damien Caudron

Directeur Général de l'Audap

--

**SABRES**

Pavillon des Landes de Gascogne  
15 mars 2012



### Contexte

Entre 1990 et 2006 :

- la population des 3 départements littoraux aquitains a augmenté de 14 % (INSEE),
- l'artificialisation des sols a crû de 14 % (SOeS, Corine Land Cover).

Sur quels espaces se fait cette croissance urbaine ?

## L'Observatoire des Dynamiques Territoriales en Aquitaine

- un dispositif piloté par la DREAL et la Région Aquitaine,
- et animé par les agences d'Urbanisme d'Aquitaine : l'A'urba et l'Audap.

### ODTA [2011] : Dynamiques de population

 Contributions à la DTADD | Sabres | 15 mars 2012

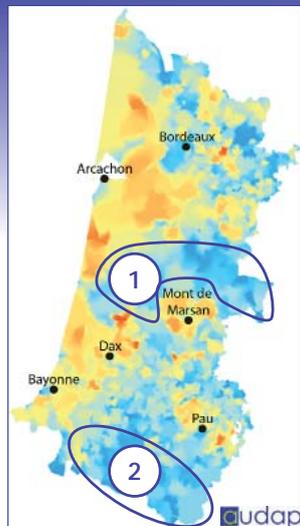
## L'Observatoire des Dynamiques Territoriales en Aquitaine

### Une analyse des flux de population au travers :

- des migrations pendulaires,
- des migrations résidentielles,
- des déplacements domicile-études,
- d'un indicateur synthétique de croissance urbaine.

 Contributions à la DTADD | Sabres | 15 mars 2012

## ODTA : La croissance urbaine

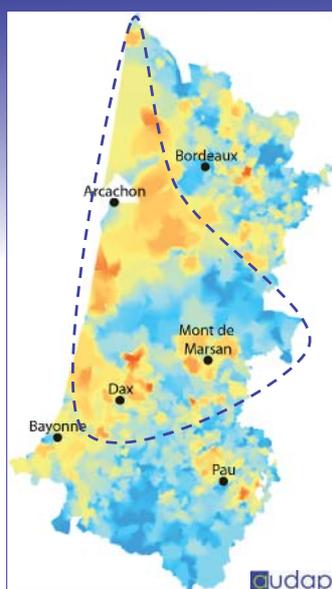


ODTA [2011] : Des ilots de permanence

- 1 massif forestier aquitain
- 2 piémont pyrénéen

udap | Contributions à la DTADD | Sabres | 15 mars 2012

## ODTA : La croissance urbaine



ODTA [2011] :  
un massif forestier sous pression

- l'étalement de la Métropole Bordelaise,
- la croissance urbaine du littoral,
- la périurbanisation des agglomérations bayonnaise, dacquoise et montoise.

udap | Contributions à la DTADD | Sabres | 15 mars 2012

## Vers une prospective du massif

### Vers une prospective de l'évolution du massif forestier aquitain :

Le massif forestier connaît une double pression :

l'attractivité du territoire  
et les épisodes climatiques extrêmes.

### Que sera le massif forestier à l'horizon 2050 ?

Nécessité d'une **approche nouvelle** pour **estimer la superficie**  
du massif forestier et son **niveau de fragmentation**

 Contributions à la DTADD | Sabres | 15 mars 2012

## Vers une prospective du massif

### Une prospective du massif forestier aquitain par une approche de recherche appliquée

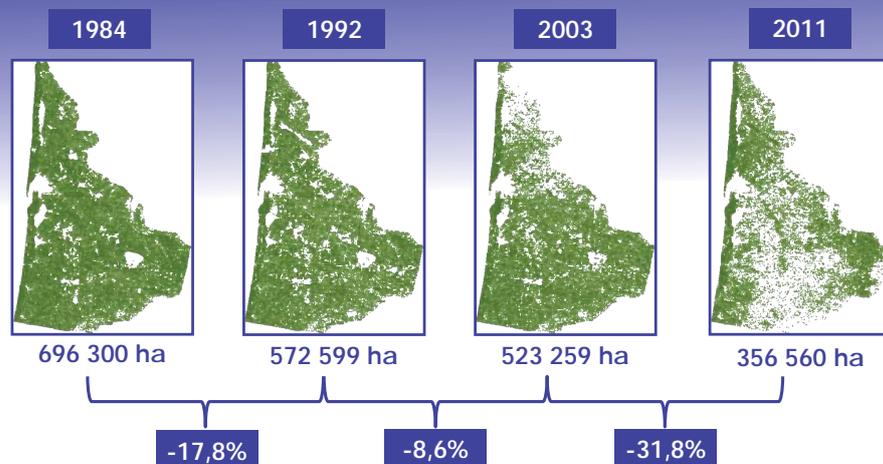
« Rapid deforestation and fragmentation of Chilean Temperate  
Forest », Cristian Etcheverria & al., 2006

Points clés de la méthodologie :

- traitement d'**images satellites (Landsat)** dédié à l'étude de l'évolution du massif forestier,
- obtention d'une **couche SIG** du massif permettant de disposer de sa **surface globale** ainsi que de son **niveau de fragmentation**.

 Contributions à la DTADD | Sabres | 15 mars 2012

## La surface du massif forestier aquitain



udap | Contributions à la DTADD | Sabres | 15 mars 2012

## La surface du massif forestier aquitain

### La fragmentation du massif forestier aquitain de 1984 à 2011 Part des parcelles selon leur taille (en ha) dans la surface totale



Indice de fragmentation (IF) :  
part des parcelles de moins de 1 000 ha dans la surface totale

udap | Contributions à la DTADD | Sabres | 15 mars 2012

## Vers une prospective du massif

### Vers une prospective de l'évolution du massif forestier aquitain :

Le massif forestier connaît une double pression :

l'attractivité du territoire  
et les épisodes climatiques extrêmes.

### Que sera le massif forestier à l'horizon 2050 ?

Nécessité d'une **approche nouvelle** pour **estimer la superficie**  
du massif forestier et son **niveau de fragmentation**

 udap | Contributions à la DTADD | Sabres | 15 mars 2012

## Vers une prospective du massif

### Une prospective du massif forestier aquitain par une approche de recherche appliquée

« Rapid deforestation and fragmentation of Chilean Temperate  
Forest », Cristian Etcheverria & al., 2006

Points clés de la méthodologie :

- traitement d'**images satellites (Landsat)** dédié à l'étude de l'évolution du massif forestier,
- obtention d'une **couche SIG** du massif permettant de disposer de sa **surface globale** ainsi que de son **niveau de fragmentation**.

 udap | Contributions à la DTADD | Sabres | 15 mars 2012

## Discussions :

S. LATOUR (Fédération des industries du bois) : précise que les cartes de l'exposé rendent compte de l'état physique de la forêt, mais pas de l'état du massif forestier en tant que déterminant la vocation des sols ; le terme de "massif forestier" est utilisé à mauvais escient dans cet exposé.

En Aquitaine on observe une croissance de la capacité industrielle dans le domaine du bois ; l'Aquitaine est exportatrice alors que la France dans son ensemble est importatrice de bois.

L'orientation dominante de la production basée sur le pin maritime n'est pas le fruit du hasard ; le pin maritime reste le mieux adapté aux contraintes des sols et du climat. Un important programme de travail existe sur ce produit.

Les assurances doivent aussi intégrer le fait que les questions phytosanitaires viennent aggraver sensiblement des dommages des tempêtes.

Il est important de mieux coordonner les politiques ministérielles (ex : entre le régime de soutien aux prix du bois énergie et celui du bois d'industrie).

De même, il est important pour que massif présente des garanties de production que les politiques territoriales soient mises en cohérence ; à cet égard, la démarche entreprise ici apparaît comme très utile, voire nécessaire pour le maintien durable de la filière.

C.ARRONDEAU: Les dynamiques territoriales en œuvre interfèrent avec l'avenir de la ressource : amélioration des conditions générales d'accès, mais aussi usages concurrents des sols,... L'arrivée de néorésidents peut conduire à des exigences nouvelles en terme d'environnement.

G. DESTENAVE : L'amour de la forêt ne se transmet pas de génération en génération. Entre un coût de reconstitution de la forêt à 1000€ par hectare et des revenus ultérieurs hypothétiques, il y a de forte chance que les descendants des forestiers n'aient pas la même volonté de reconstituer la forêt. Le producteur de bois subit les prix. Si la FIBA payait plus cher le bois, cela pourrait changer la donne.

## 2.4 - La place du massif forestier dans l'aménagement et le développement durable du littoral

*Philippe PICON GIP Littoral Aquitain*





## Une attention particulière depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle

La création des premières stations balnéaires au XIX<sup>e</sup>me et en 1905, l'« invention » de la côte d'argent

La création de la « MIACA », la mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine en 1967 (opérationnelle de 1970 à 1990)

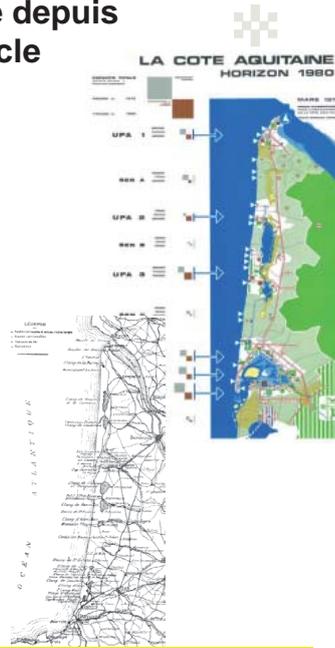
L'approbation définitive d'un schéma d'aménagement de la côte girondine et landaise en 1972 et de la côte basque en 1974

La création d'une mission littoral en 1999

La publication en 2002 d'un état des lieux du littoral aquitain, « le livre bleu »

La création d'un groupement d'intérêt public (GIP) en 2006

L'inscription d'une politique du littoral dans le contrat de projets et les fonds européens 2007/2013



Présentation du GIP

5

## Le GIP Littoral Aquitain

### Créé en 2006

Fruit d'un long processus

Protéger la côte aquitaine tout en assurant son développement dans le cadre d'un partenariat structuré

### Les missions

Mission principale : conception et la mise en œuvre du Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain (PDDLA).

Pour concourir à la mise en œuvre du PDDLA, le GIP Littoral Aquitain met en place un dispositif d'expertise, d'appui technique et d'accès aux connaissances, commun à l'ensemble de ses membres.

Le GIP constitue un outil de réflexion, de coordination et d'appui pour l'aménagement et la gestion des espaces littoraux.

Il permet l'émergence de partenariats et de projets littoraux et renforce la cohérence des actions locales.

Présentation du GIP

6

# Le GIP Littoral Aquitain

## Les membres

La légitimité et la force du GIP Littoral Aquitain résident dans l'implication conjointe de l'Etat, du Conseil Régional, des trois Conseils Généraux et de toutes les intercommunalités du littoral.

## Les trois instances de gouvernance

un conseil d'administration présidé par le représentant du Conseil Régional, Président du GIP Littoral Aquitain ;

une assemblée générale de 38 membres représentant les collectivités territoriales et l'Etat ;

un conseil d'orientation de 41 membres. Ce groupe consultatif est composé d'acteurs socio-économiques, d'associations, d'experts scientifiques, d'établissements publics et de personnes qualifiées ayant souhaité être associés à la démarche menée par le GIP



Présentation du GIP

[www.littoral-aquitain.fr](http://www.littoral-aquitain.fr)

## LE LITTORAL AQUITAIN



Groupement d'intérêt public



Observatoire



Réseau de Recherche

### ACTUALITÉS

#### Prochain atelier EUCC-France à Noirmoutier

28 novembre 2011  
Le prochain atelier de l'EUCC-France se tiendra à Noirmoutier, les mercredi 4 et jeudi 5 avril 2012. Le lieu de rassemblement est prévu sur l'île de Noirmoutier. Les principaux organisateurs sont l'ONP (Lucie Gouquet) et l'EUCC (Jean Favennec et Marie-Claire Prat), en association avec l'université (...)

[En savoir plus](#)

S'abonner au flux RSS  
S'inscrire à l'infolettre

Trois structures se coordonnent pour optimiser leur action au service du littoral aquitain. La complémentarité de leurs compétences permet de conseiller, soutenir et faciliter les projets des acteurs du territoire. Vous trouverez davantage d'informations sur ces trois structures en cliquant ci-dessus sur leur logo.



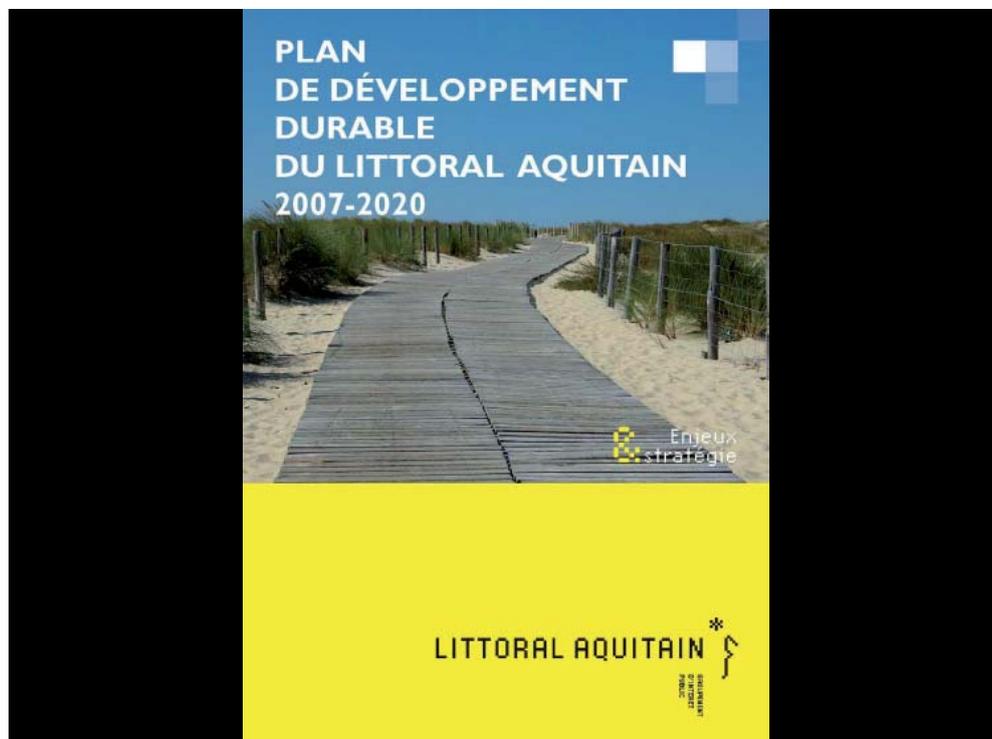
» Pour en savoir plus sur leur partenariat



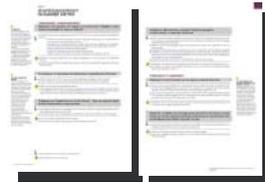
## 2 | Les enjeux littoraux

### Le Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain

2 /



## Présentation du document



PDDLA

11

## Une organisation en 6 axes

### 4 AXES STRATÉGIQUES

#### 1 | AMÉNAGEMENT & CADRE DE VIE

➤ Organiser l'espace, maîtriser la pression foncière et améliorer le cadre de vie

#### 2 | ECONOMIE & EMPLOI

➤ Renforcer et diversifier l'économie et l'emploi

#### 3 | ENVIRONNEMENT & RISQUES

➤ Préserver la qualité de l'environnement et prendre en compte les risques

#### 4 | ESPACES & SITES NATURELS

➤ Valoriser les espaces et sites naturels du littoral aquitain

### 2 AXES TRANSVERSAUX

#### 1 | INNOVATION & CONNAISSANCE

#### 2 | GOUVERNANCE

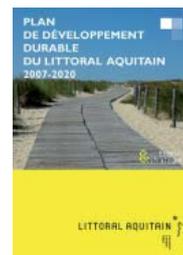
PDDLA

12

## Le PDDLA

### Les chantiers

Réalisés – animation territoriale	En cours d'élaboration	En phase de définition
Schéma Plan Plage	Stratégie régionale de gestion de la bande côtière	Schéma d'organisation de l'espace
Schéma directeur Vélo	Prospective tourisme Potentialités EMR	



### Les actions partenariales

Suivi des SCOT  
Trame verte et bleue  
Qualité des eaux de baignade  
...

Les actions

13

## Le massif forestier dans les enjeux du littoral

### Environnement

- composante des paysages littoraux
- cycle de l'eau, qualité
- cycle du carbone
- armature naturelle agricole et forestière
- biodiversité

### Risque – aléa érosion

- Fonction historique de fixation de la dune
- Gestion multifonctionnelle des forêts publiques
- Questionne les enjeux de repli stratégique

### Économie, tourisme et attractivité du territoire

- élément structurant de l'aménagement du territoire
- participe de l'identité paysagère et culturelle du littoral
- conforte le potentiel touristique du littoral

PDDLA

14



### 3 | Schéma d'Organisation de l'Espace et DTADD

2 /

#### Le schéma d'organisation de l'espace

**Optimiser sur le long terme les politiques de protection et d'aménagement à l'échelle régionale et locale**

➤ s'entendre sur un constat objectif et partagé pour fournir une vision consolidée des enjeux d'aménagement et de protection sur l'espace littoral aquitain

➤ définir un projet régional d'organisation de l'espace définissant des orientations et des moyens d'action

➤ Décliner le projet régional sous forme d'outils d'aide à la décision à la destination des collectivités littorales

#### **Principe**

Équilibre entre valorisation des espaces naturels et développement territorial

#### **Angles d'étude**

- ◆ Économie et emploi, fonctionnement socio-économique des territoires
- ◆ Mobilités et déplacements
- ◆ Urbanisation et logement

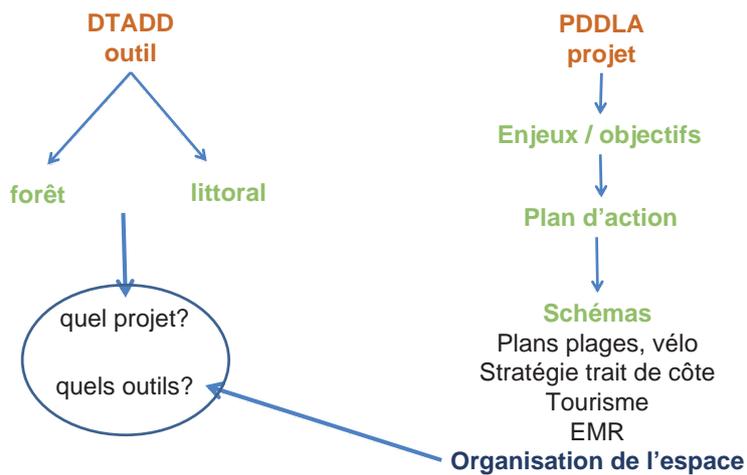
**Définition du projet littoral d'organisation de l'espace: juillet 2014**

SOE

Communes - CdC - CA - SCOT



## Une articulation à trouver



## 2.5 - La gestion multifonctionnelle

Jacques MIRAULT Office nationale des Forêts



# La gestion multifonctionnelle du massif dunaire



© Observatoire de la Côte Aquitaine, Photographies aériennes Michel Le Collen, 2009.



J. MIRAULT

1



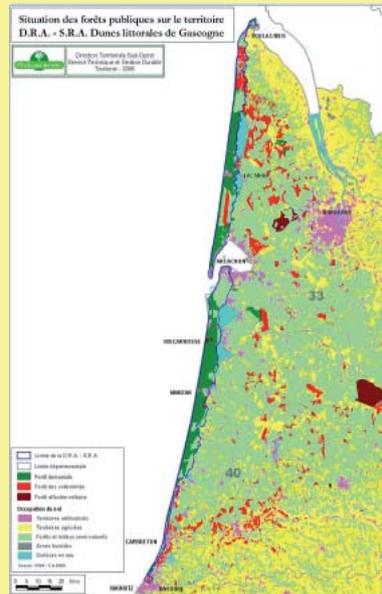
## Un massif dunaire majoritairement public

230 km de  
façade  
dunaire : 80%  
domaniale

96.000 ha  
boisés : 60%  
publiques

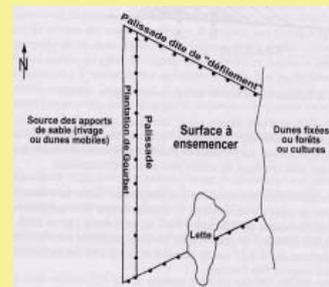


Domanial ■  
 Communal ■  
 Privé ■



## Un gigantesque chantier de génie civil...

- En Aquitaine, avant les boisements du XIXème siècle...
- Les « ateliers » de boisement du 19ème siècle
  - vastes polygones de plusieurs centaines d'hectares
  - semis de 20 à 30 kg de graine à l'ha (Pin, Genêt, Ajonc, Gourbet)
  - couverture de branchages, 600 à 1000 fagots de 10 kg/ha
  - lettres ensemençées sans couverture





## ...aujourd'hui, espace de nature préservé, protecteur et accueillant

- **La domanialité**

Foncier inaliénable  
(échanges limités)

Acquisitions d'enclaves

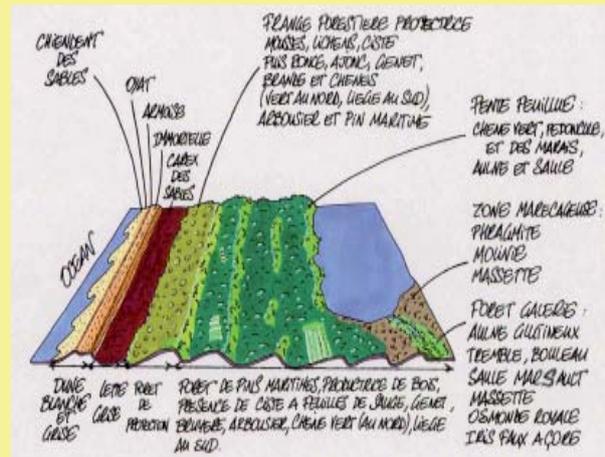
(Acquisition du MAP en complémentarité avec CERL et les CG/ENS)

Echanges contrôlés

(sous conditions)



Office National des Forêts



4



## Un massif forestier géré durablement

- **Un cadre** : code forestier + DRA SRA des dunes littorales
- **Des plans de gestion** (aménagement forestiers) sur 15-20 ans approuvés par les ministères de tutelle
- Une forêt de plus en plus **mélangée** dominée par le pin maritime
- Une forêt renouvelée par **régénération naturelle**, (conservatoire génétique)



Office National des Forêts

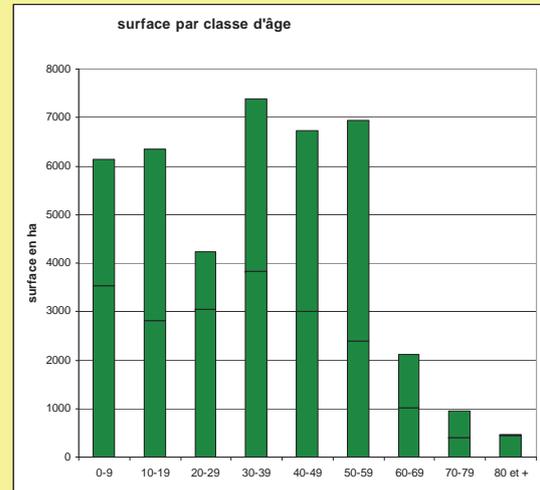
5



## Une forêt équilibrée, préservée des récentes tempêtes

Mais des FRAGILITES :

- Incendies
- Sècheresses estivales
- Dégâts cervidés
- Dépérissements (armillaire, fomes,...)



6



## Une gestion multifonctionnelle

- Pour prévenir les risques naturels
- Pour maintenir un paysage et accueillir le public
- Pour protéger la biodiversité
- Pour produire du bois : objectif bois d'œuvre de qualité

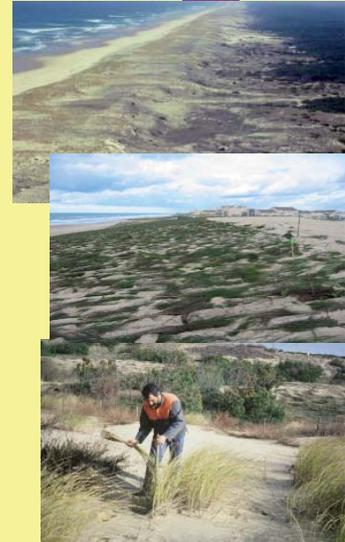


7



## => Prévenir les risques par le contrôle souple des dunes «sauvages»

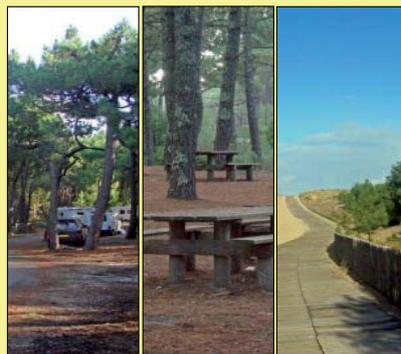
- Les dunes entretenues pour :
  - Protéger l'arrière-pays / ensablement
  - Amortir l'érosion marine (maintien du stock sableux au plus près de sa source)
  - Conserver un patrimoine paysager et écologique
  - Organiser l'accueil du public / impact
- Des techniques de génie écologique pour contrôler l'érosion éolienne  
=> conserver la mosaïque paysagère pour une meilleure résilience du système dunaire



8

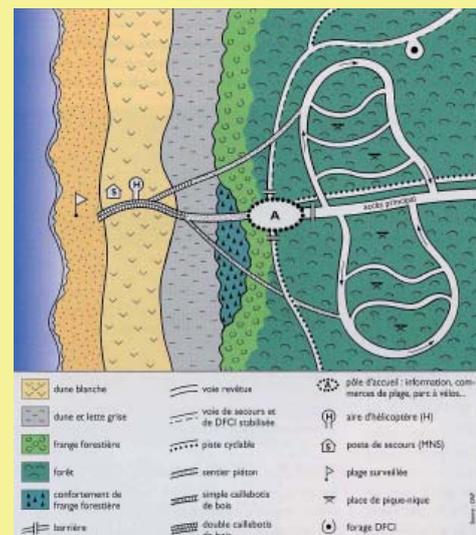


## => Accueillir le public, entretenir l'écrin de l'économie touristique littorale



- Plans plage
- Pistes cyclables

=> Partenariats avec les collectivités (GIP Littoral)



9



## => Protéger la biodiversité

- Dans la gestion courante :  
planifier les coupes et travaux sur le long terme (mosaïque)  
régénération naturelle, mélanges d'essences, diversité génétique,  
trames et îlots de vieux bois, conservation d'arbres « bio »,  
équilibre forêt/ongulés...
- Dans la gestion « spécifique »  
préserver les sites à enjeux forts et localisés  
=> réseau d'aires protégées : réserves naturelles et biologiques  
littorales



10



## => Produire du bois, pour l'économie locale et l'entretien de la forêt

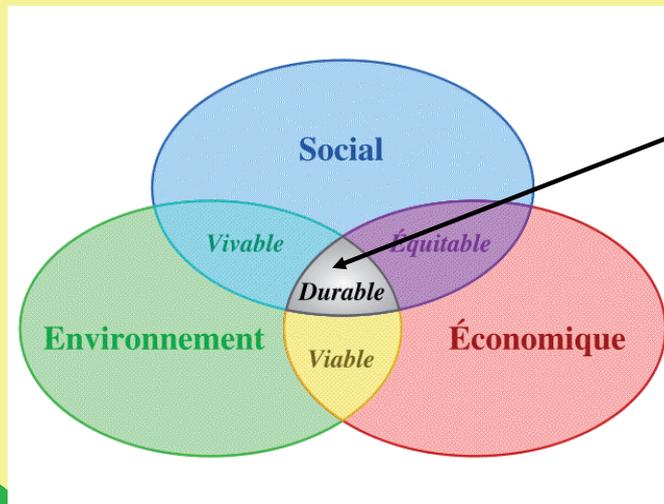
- 300.000 m<sup>3</sup> / an
  - 100% d'itinéraires bois d'œuvre de qualité
  - Contractualisation avec les scieries locales
  - Conditions strictes d'exploitation
  - Activité hivernale pour les ETF
- => La fonction de production autofinance la gestion multifonctionnelle**



11



## Une gestion multifonctionnelle et durable, donc viable



## CONCLUSION

Nos attentes / DTADD :

- **faire reconnaître et conforter la gestion multifonctionnelle du massif dunaire**, et le rôle déterminant de la maîtrise foncière publique
- **mettre en cohérence la diversité des statuts de protection** pour « produire du bois en préservant la biodiversité »

### **Discussions :**

J-P. THIBAUT : Il est important de montrer la complémentarité des fonctions entre le littoral et le massif forestier.

Une question a été ensuite posée concernant le fait que l'Office National des Forêts a des contrats avec des industriels pour la transformation des 300 000m<sup>2</sup> de bois dunaire: suite à la tempête Klaus, le prix du bois, a-t-il subi les mêmes fluctuations que celui des forestiers du massif des landes?

Une possible solution peut passer par la contractualisation sur l'offre du bois. Cela nécessitera une revalorisation annuelle.

## 2.6 - L'agriculture au sein du massif forestier des Landes de Gascogne

Hubert GUICHENEY Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



# L'agriculture au sein du massif forestier Landes de Gascogne

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine

Date -lieu (masque des diapos)



## **Structure des exploitations :**

*Effectif*

*Statut juridique*

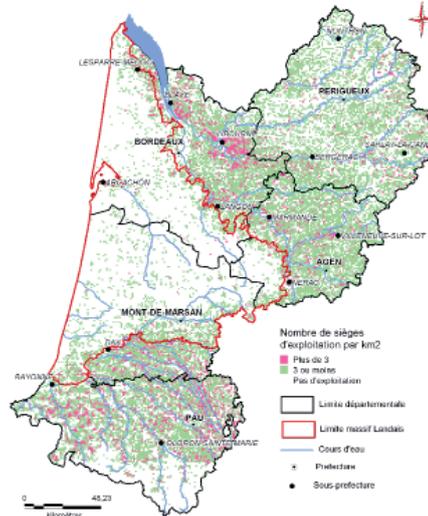
*Orientation technico-économique*

*Dimension économique*

*Évolution du nombre d'exploitations*

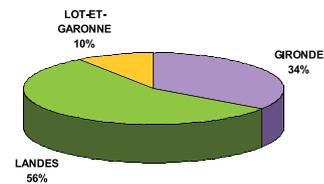
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine

Date -lieu (masque des diapos)



En 2010, **4266 exploitations agricoles** sont implantées sur le massif landais soit 10% de l'effectif Aquitaine

Réparties sur 3 départements :



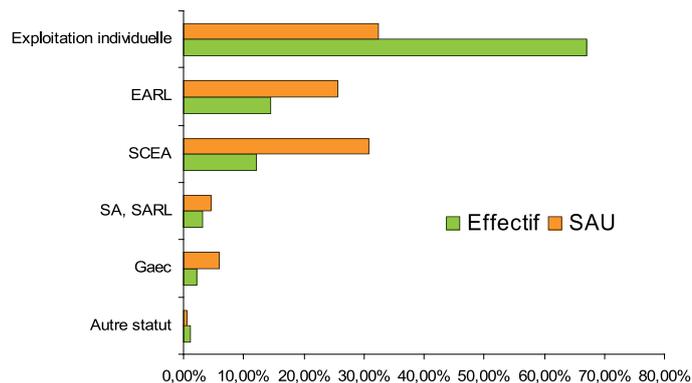
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine

Date -lieu (masque des diapos)

## Statut juridique des exploitations



2/3 de la SAU exploitée par des sociétés



Entre 2000 et 2010 :

Régression des entreprises individuelles (-40%)

Progression des EARL (+40%) et des SCEA (+30%)

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine

Date -lieu (masque des diapos)

## Évolution du nombre d'exploitations



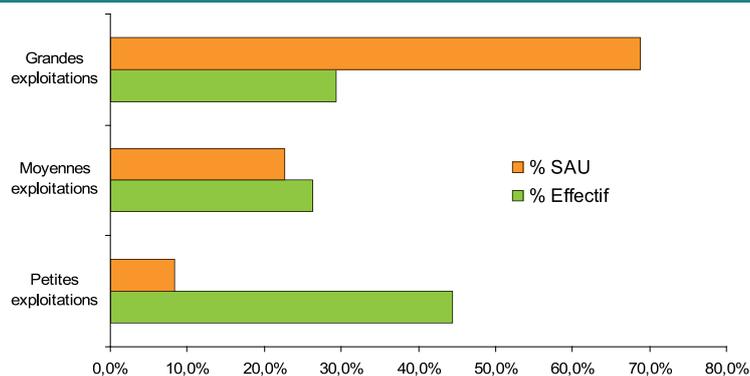
Perte de 1844 exploitations entre 2000 et 2010 (-30%)

Chute très marquée des exploitations individuelles (-40%)

Au niveau sociétaire :

- ✓ Progression des EARL (+41%) et des SCEA (+30%)
- ✓ Régression des GAEC (-38%)
- ✓ Quasi disparition des groupements de fait (-92%)

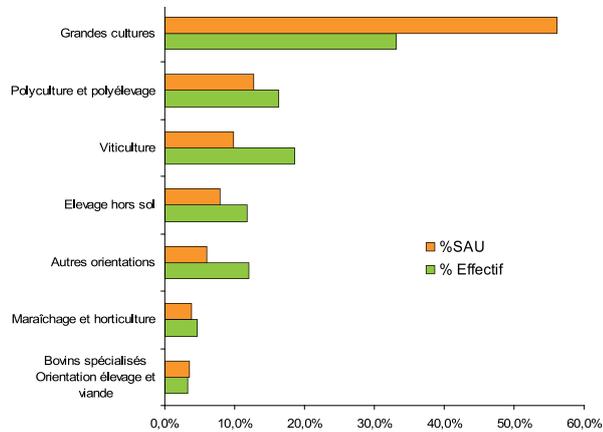
## Dimension économique des exploitations



Dimension économique estimée à partir de la **Production Brute Standard** (potentiel de production) :

- × Petites exploitations : PBS < 25 000€
- × Moyennes exploitations : 25 000€ < PBS < 100 000€
- × Grandes exploitations : PBS > 100 000€

## Orientation technico-économique des exploitations

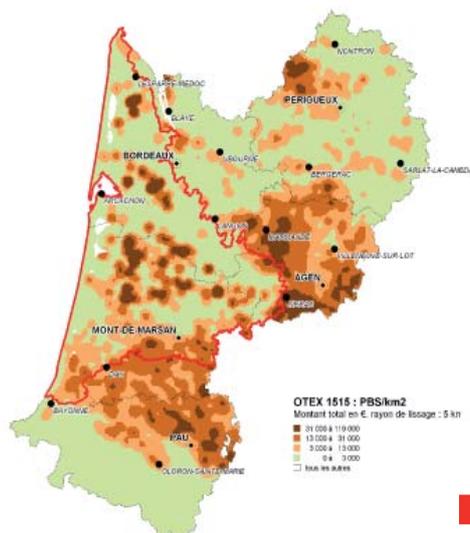


Carte GC

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine

Date -lieu (masque des diapos)

## Localisation des exploitations spécialisées en « grandes cultures »



Retour

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine

Date -lieu (masque des diapos)



## Occupation du sol par l'activité agricole :

SAU

Répartition de la SAU

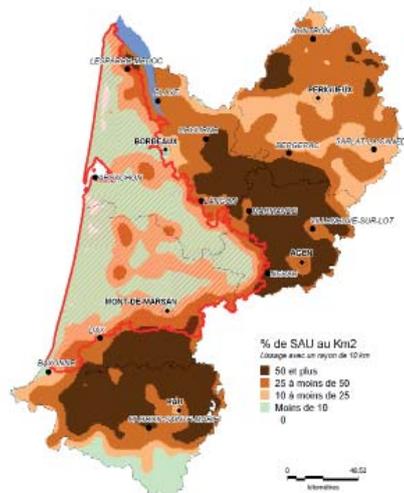
Variation 2000-2010 de la SAU

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine

Date -lieu (masque des diapos)



Régionale



**En 2010 :**

183 000 hectares de SAU  
= 13% de la SAU régionale

**Localisation :**

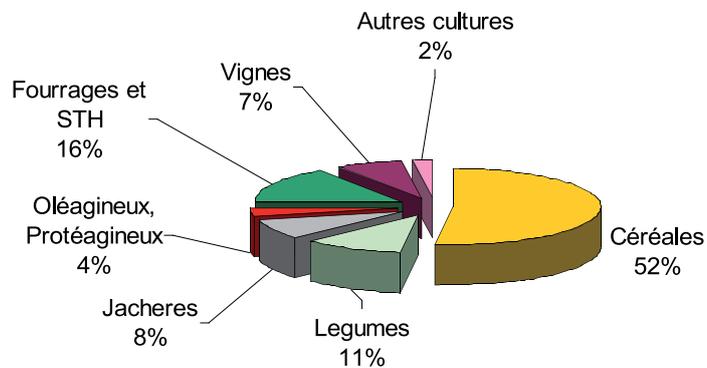
30% en Gironde  
60% dans les Landes  
10% en Lot et Garonne

Dir

d'Aquitaine

Date -lieu (masque des diapos)

## Plus de la moitié de la SAU en céréales



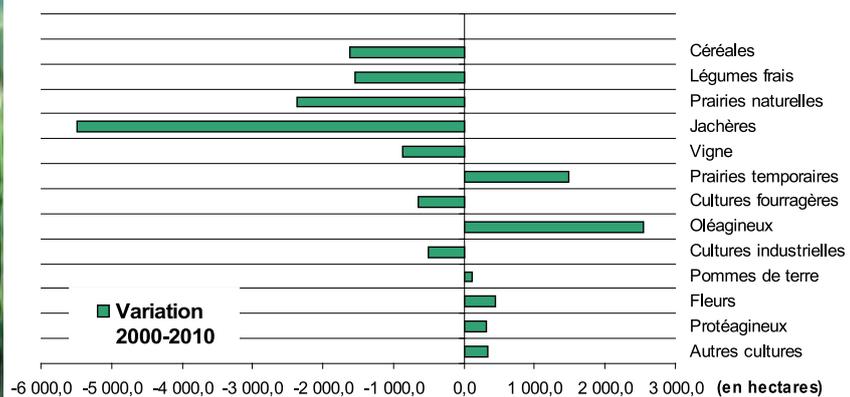
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine

Date -lieu (masque des diapos)

## Perte de 4,2% de la SAU en 10 ans



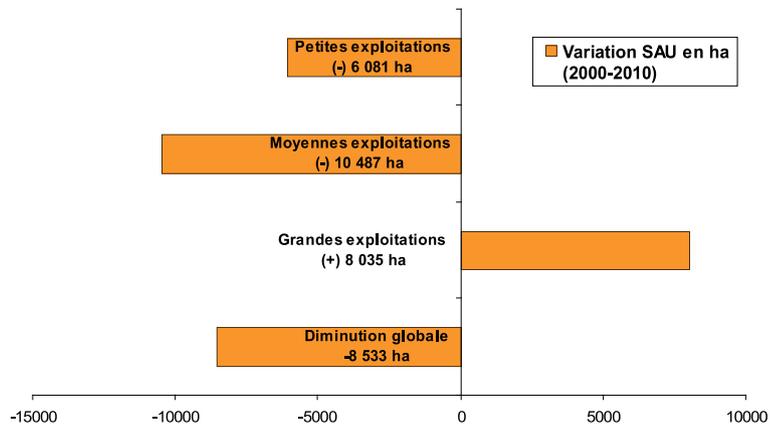
Perte de 8000 hectares de SAU entre 2000 et 2010



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine

Date -lieu (masque des diapos)

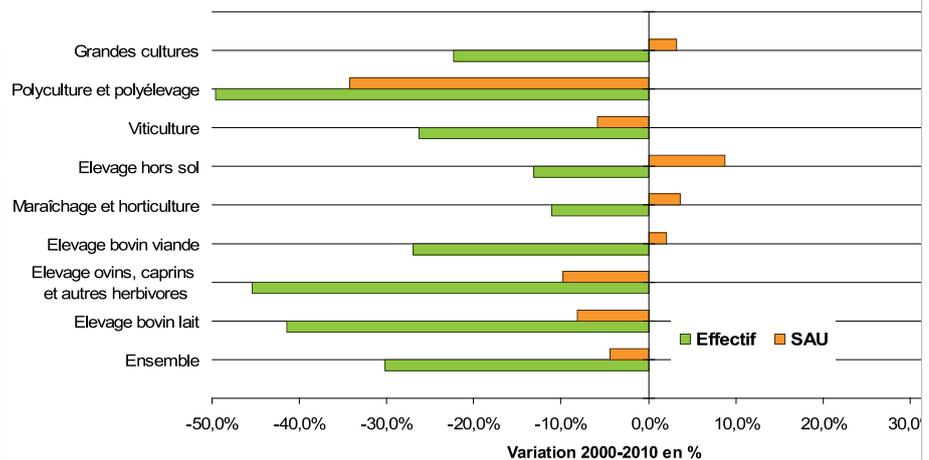
## Variation de la SAU en fonction de la dimension économique



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine

Date -lieu (masque des diapos)

## Variation de la SAU en fonction de l'orientation technico-économique



Les orientations technico-économiques sont classées par ordre de SAU totale décroissante

OTEX les plus représentatives

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine

Date -lieu (masque des diapos)

## 2.7 - Comité de filière Forêt-Bois

*Jean-Bernard CARREAU* Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



### Comité de filière Forêt-Bois

DTADD LG Sabres, jeudi 15 mars 2012



### OUTILS DE SUIVI POST-TEMPÊTE KLAUS

- Observatoire de la reconstitution
- Observatoire du foncier agricole et forestier
- Caractérisation des propriétaires forestiers
  - Observatoire du prix des bois
  - Observatoire de la biomasse
- Etude ressources

Comité de filière Forêt-Bois

DTADD LG Sabres, jeudi 15 mars 2012

**ETUDE DE RESSOURCE**

**Incidence de la tempête  
 de janvier 2009  
 sur la disponibilité en bois  
 de la région Aquitaine  
 à l'horizon 2025**

Commande DRAAF  
 Groupement d'étude : FCBA, IFN, CRPF Aquitaine, INRA

Comité de filière Forêt-Bois

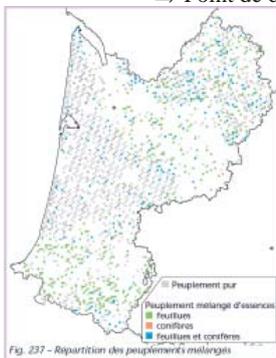
DTADD LG Sabres, jeudi 15 mars 2012

**ETUDE DE RESSOURCE**

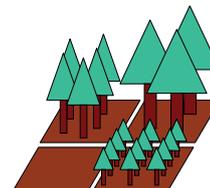
**Organisation du projet**

*État des lieux des forêts*

- ⇒ Évaluation de la ressource forestière actuelle
- ⇒ Point de départ de la prospective



Organisation de l'information IFN



État Zéro de la ressource par domaines d'étude

Campagnes annuelles d'inventaire IFN

Comité de filière Forêt-Bois

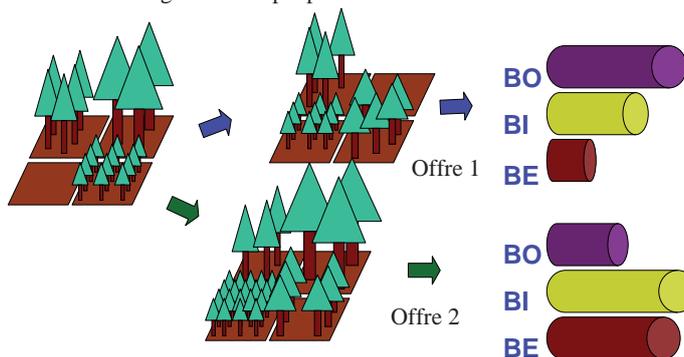
DTADD LG Sabres, jeudi 15 mars 2012

## ETUDE DE RESSOURCE

### Organisation du projet

*Ressource forestière et stock*

⇒ Calcul de l'évolution de la ressource actuelle suivant différents scénarios de gestion des peuplements et des stocks



Comité de filière Forêt-Bois

DTADD LG Sabres, jeudi 15 mars 2012

## ETUDE DE RESSOURCE

### Organisation du projet

*Consommation industrielle et bois énergie*

⇒ Calcul de la demande en fonction de différents scénarios économiques



Comité de filière Forêt-Bois

DTADD LG Sabres, jeudi 15 mars 2012

# ETUDE DE RESSOURCE

## Organisation du projet

### Analyse de l'adéquation « Ressources / Consommations industrielles »

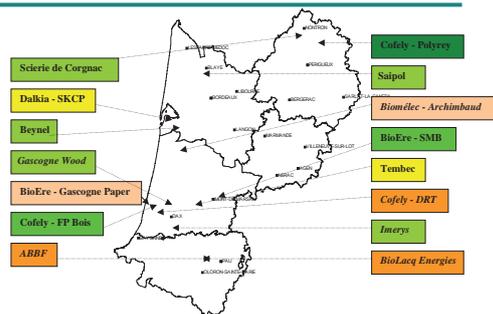
Un croisement sera réalisé entre les scénarios d'offres et les scénarios de demande pour étudier réciproquement quelles demandes peuvent être honorées pour chaque scénarios d'offres et quels scénarios d'offres peuvent satisfaire un scénario de demande donné.

Comité de filière Forêt-Bois

DTADD LG Sabres, jeudi 15 mars 2012

# PROJETS "ENERGIE BIOMASSE" NATIONAUX

PROJETS AQUITAINS RETENUS AUX APPELS D'OFFRES ET A PROJETS NATIONAUX



La Commission de Régulation de l'Énergie émet des appels d'offres pour la production d'électricité à partir de biomasse par cogénération.

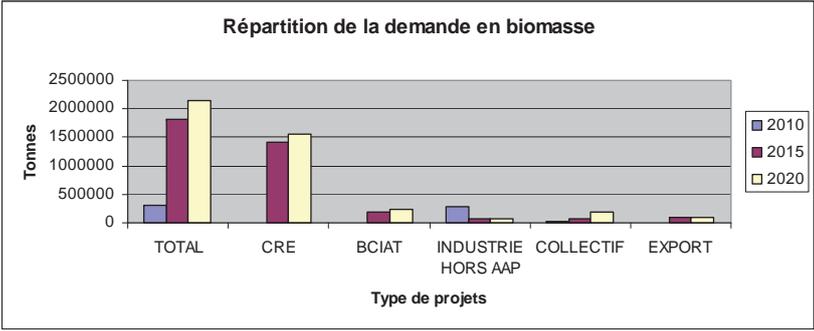
L'ADEME émet des appels à projet pour la production de chaleur à partir de biomasse.

	Cogénération		Fonds Chaleur
■ CRE II 2009	Dalkia / SKCP 33-Biganos Tembec 40-Tartas	■ BCIA 2009	BioEre / SMB 40-Mont de Marsan Cofely / FP Bois 40-Mimizan
■ CRE III 2010	BioEre / Gascogne 40-Mimizan Biomelec / Archimbaud 40-Labouheyre	■ BCIAT 2010	Beynel 33-Salles Saipol 33-Bassens Imerys 40-St Geours d'Auribat Gascogne Wood 40-Castets Scieries de Cognac 24-Négrondes
■ CRE IV 2011	Cofely / DRT 40-Vieille St Girons BioLacq Energies 64-Lacq AbengoaBBF 64-Lacq	■ BCIAT 2011	Cofely/Polyrey 24-Lalinde

Comité de filière Forêt-Bois

DTADD LG Sabres, jeudi 15 mars 2012

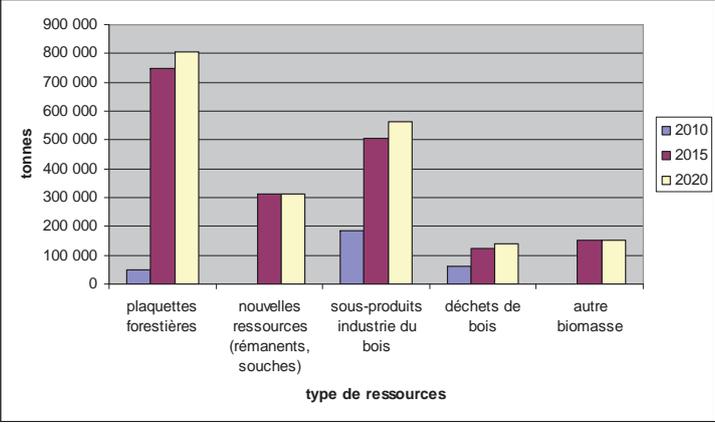
## ANALYSE DES PROJETS RETENUS



Comité de filière Forêt-Bois

DTADD LG Sabres, jeudi 15 mars 2012

## ANALYSE DES PROJETS RETENUS



Comité de filière Forêt-Bois

DTADD LG Sabres, jeudi 15 mars 2012



## DONNEES DISPONIBLES SUR LA RESSOURCE

### ETAT ACTUEL DU CAPITAL FORESTIER SUR PIED

- **GIP EcoFor** : à l'initiative du Ministère en charge de l'Agriculture, étude "Quelles perspectives pour le massif forestier landais ?", dont un groupe de travail "filère : pérennité de la ressource forestière et son adéquation avec les besoins" a réalisé une synthèse à ce sujet.
- **IFN / SolAgro** : à l'initiative de l'ADEME et du Ministère en charge de l'Agriculture, étude nationale « Potentiel de récolte de biomasse »

Comité de filière Forêt-Bois

DTADD LG Sabres, Jeudi 15 mars 2012



## POTENTIEL DE PRODUCTION

*Potentiel de production en pin maritime (en million de m<sup>3</sup>)*

Qualité des bois	Source	Avant tempête Martin (12/99)	Après tempête Martin	Après tempête Klaus (01/2009)
Bois d'œuvre	EcoFor	6	5,1	3,6
	IFN / SolAgro			4,6
Bois d'industrie	EcoFor	3,5	3,1	2,4
	IFN / SolAgro			2,0
<b>TOTAL</b>		<b>9,5</b>	<b>8,2</b>	<b>6 à 6,6</b>

Les massifs périphériques que sont Périgord / Garonne et Pyrénées / Adour offre une production plus variée, notamment en feuillus :

*Potentiel de production en feuillus (en million de m<sup>3</sup>)*

Qualité des bois	Source	2010
Bois d'œuvre	IFN / SolAgro	1
Bois d'industrie		3
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>

Ces études donnent des résultats intéressants sur les feuillus. Le volume supplémentaire disponible de feuillus pour l'industrie et l'énergie (BIBE et MB) dans les conditions techniques et économiques actuelles, serait de 1,5 Mm<sup>3</sup>/an. Cette disponibilité pourrait augmenter en fonction du prix du bois (+1 Mm<sup>3</sup>/an supplémentaire avec un prix du bois bord de route augmentant de 50%).

Comité de filière Forêt-Bois

DTADD LG Sabres, Jeudi 15 mars 2012



## CAS DES BOIS D'ŒUVRE ET D'INDUSTRIE

*Comparaison de la demande en bois d'œuvre et d'industrie face à la ressource disponible 2010 / 2015 (en million de m<sup>3</sup>)*

Essences	Qualités	Ressource	Demande	Solde
Pin maritime	BO	3,6 à 4,6	4 à 4,7	- 1,1 à + 0,6
	BI	2 à 2,4	3,3	- 1,3 à - 0,9
Autres bois	BO	1	0,4	+ 0,6
	BI	3	0,5	+ 2,5

- Le cas du Pin maritime présente, dans tous les scénarii, un déficit annoncé de 0,3 à 2,4 Mm<sup>3</sup> à l'horizon 2015, victime essentielle des deux tempêtes.
- L'effet conjoncturel de la surabondance de bois à l'issue de la tempête Klaus sera estompé d'ici 2015, par exploitation complète des chablis et déstockage des aires sous aspersion ou à sec.
- Les autres essences présentent un solde positif, essentiellement dû à la comptabilisation de stocks de bois sur pieds non exploités actuellement pour des raisons techniques et économiques.

Comité de filière Forêt-Bois

DTADD LG Sabres, Jeudi 15 mars 2012



## AXES STRATEGIQUES

De la comparaison des données et des simulations il ressort qu'un développement du bois énergie sur la ressource pin maritime bois matière n'est pas envisageable (déficit structurel lié aux tempêtes et pandémies).

- **recours aux bois autres que le pin maritime, dans les massifs périphériques.** Le potentiel BIBE y est de 2,5 Mm<sup>3</sup>, pour une demande maxi de 1,5 Mm<sup>3</sup>.  
*gisement difficilement mobilisable techniquement (morcellement de la propriété, accès aux parcelles, mise en marché des bois, matériel spécifique d'exploitation) et économiquement (coûts d'exploitation, éloignement des unités), des mesures spécifiques doivent être prises.*
- **recours aux rémanents d'exploitation forestière** a été étudié dans le cadre du programme BioRaffinerie / Pin Maritime du Futur. La mobilisation des souches après coupe rase est d'ores et déjà en œuvre, et est accompagnée par un financement de nouveaux matériels d'exploitation forestière de mise en plaquettes et de création d'une filière régionale bois énergie
- **nouveaux itinéraires sylvicoles** doivent être encouragés, tant en cultures dédiées que semi-dédiées, tels qu'expérimentés dans le programme Climaq.

Comité de filière Forêt-Bois

DTADD LG Sabres, Jeudi 15 mars 2012

## 2.8 - Directive territoriale d'aménagement et de développement durable

Julia MORIN GIP ATGeRi

**GIP**  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET GESTION DES RISQUES

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

# Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable

[www.cartogip.fr](http://www.cartogip.fr)

pierre.mace@gipatgeri.fr  
olivier.roger@agriculture.gouv.fr

15 Mars 2012

Logos: European Union, French Republic, AGRICULTURE AQUITAINE, DFCI AQUITAINE, SDIS, SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS, etc.

**GIP**  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET GESTION DES RISQUES

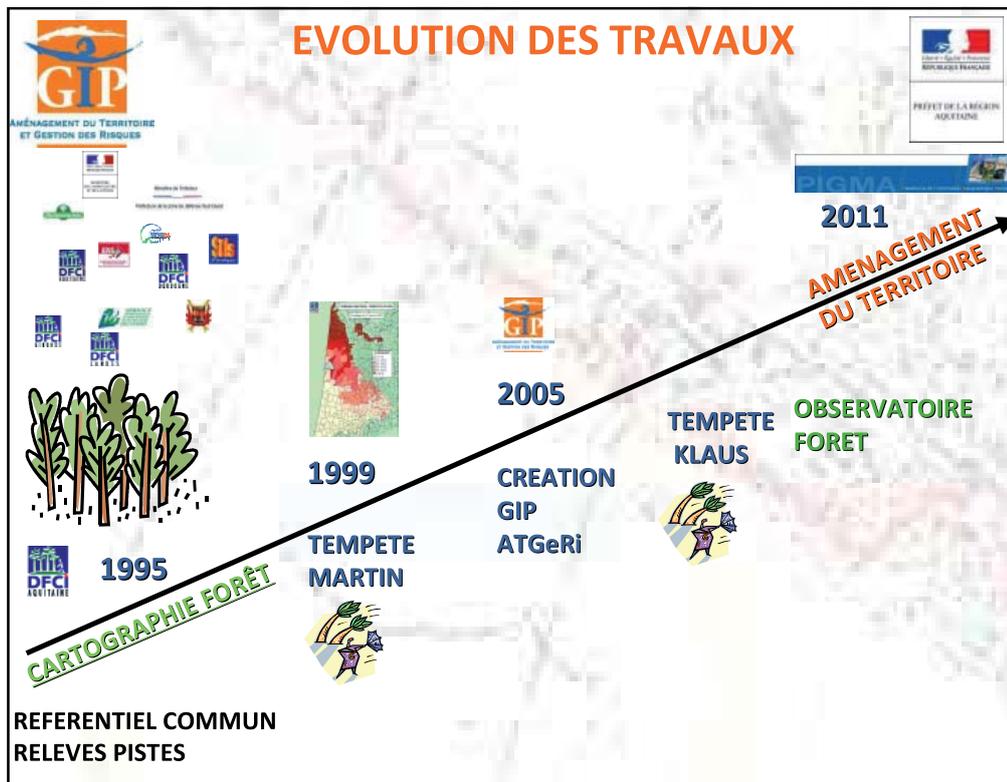
## GIP ATGeRi

### Les membres du GIP ATGeRi

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

Logos on map: Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes, Pyrénées Atlantiques, SDIS, DFCI, SIs, etc.

Logos: French Republic, AGRICULTURE AQUITAINE, DFCI AQUITAINE, etc.



## ORIGINE DE L'OBSERVATOIRE

[www.cartogip.fr](http://www.cartogip.fr)

**Tempête de 1999 : 25 000 ha « perdus »**

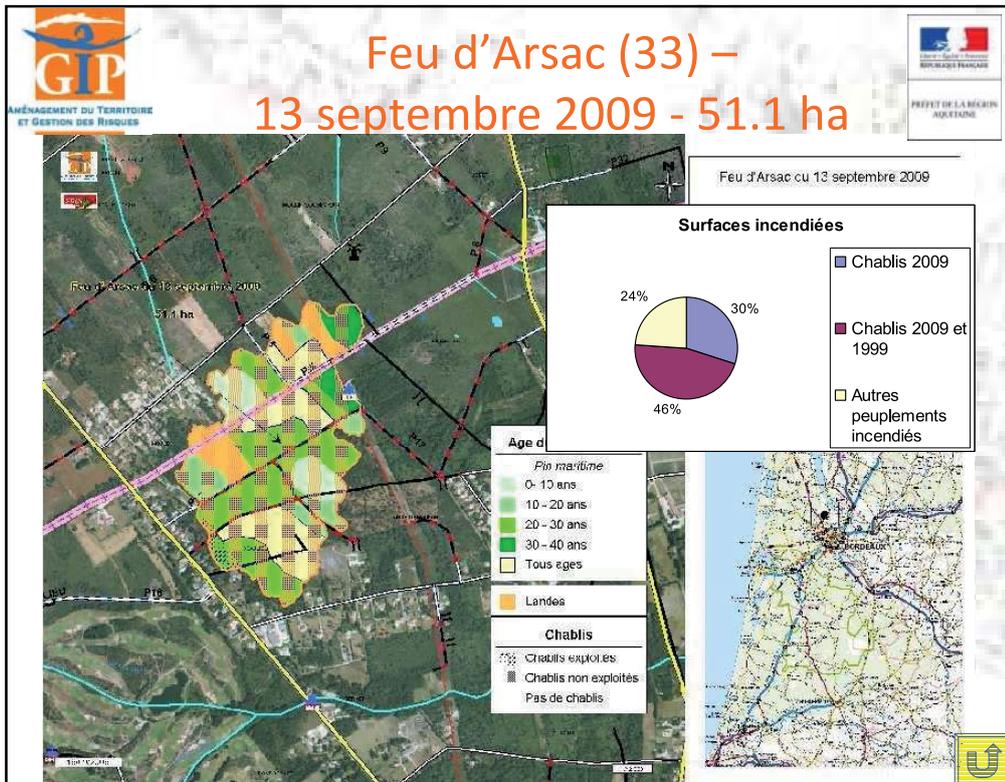
**Volonté de la FILIERE, de la DRAAF et du Conseil Régional d'Aquitaine**

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE POUR AVENIR  
Suivi de l'avancement des dossiers de nettoyage et de reconstitution  
Anticipation engagement des crédits

**Mise en place d'un Observatoire**  
**Suivi cartographique du Plan Chablis**







## UNE SAISIE A LA PARCELLE PAR 50 OPERATEURS

Logo GIP: AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DES RISQUES

Logo Préfet de la Région Aquitaine

**ASL DES PROPRIETAIRES SYLVICULTEURS DES PAYS EN BORN**

**Etablissement NEURRISSE**

**S. Digit**

**SARL NAPIAS**

**COUREAU SARL**

**Société Forestière**

**bab.**

**PONTET Jean**

**ETEM**

**Société Beaumartin**

**LANDES FORET**

**EURL DEBAT**

**Groupama**

**Société BERDOT**

**Gestionnaire GUY Jean Bruno**

**DUPORT Guy**

**Société d'A NOSTE**

**PERTHUISOT Nicolas**

**SOFORE**

**ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES**

**ESPACE FORET S.A.R.L.**

**CABINET BUREAU**

**DUPLEIX FLORENCE SOPHIE**

**Smurfit Kappa**

**COOPÉRATIVE COFOGAR**

**Auto Entrepreneur Loïc BRODUT**

**POEYDOMENGE Patrick**

**COOPERATIVE FORESTIERE DE GASCOGNE**

**HAZERA Jacques**

**Office National des Forêts**

**MACCIF LANDAIS GESTION**

**Forestiers Girondins**

**ECOLAND**

**ARGEFO**

**FOURCADE Jacques**

**France Bois Courtage Gestion**

**Dune**

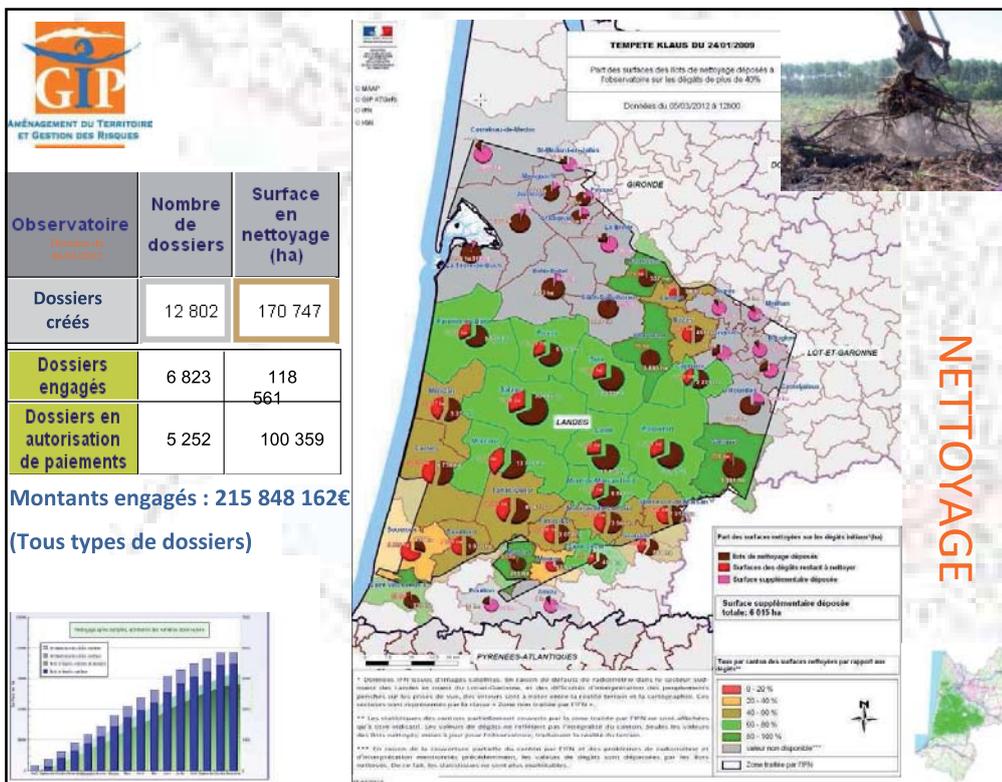
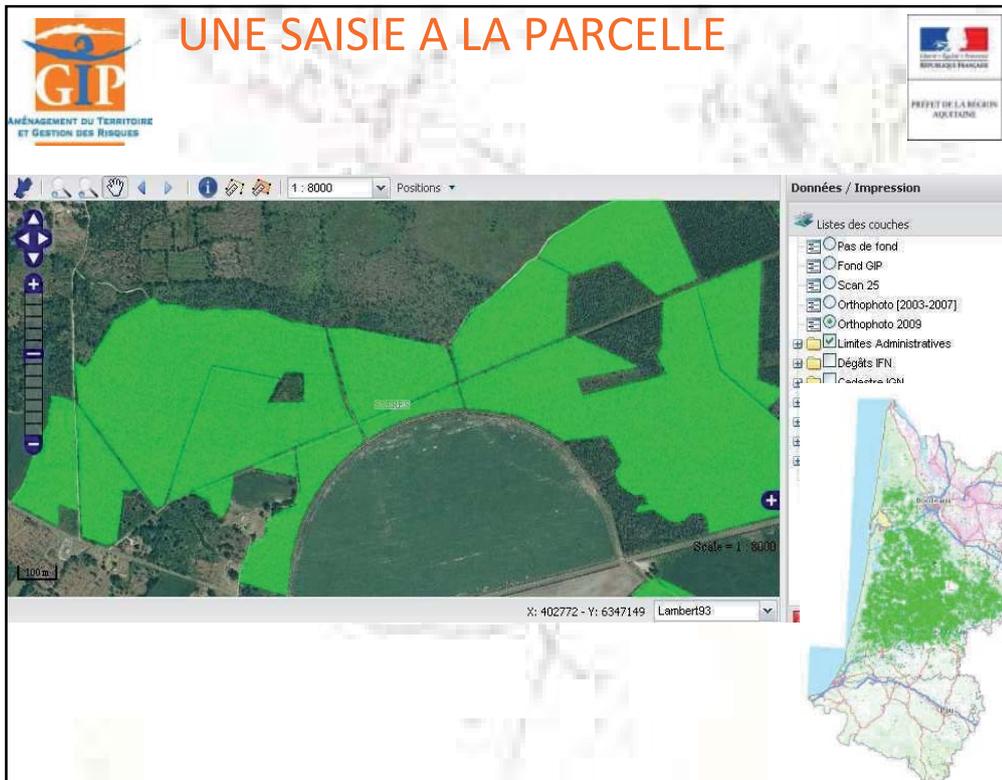
**Cabinet FORET CONSULT**

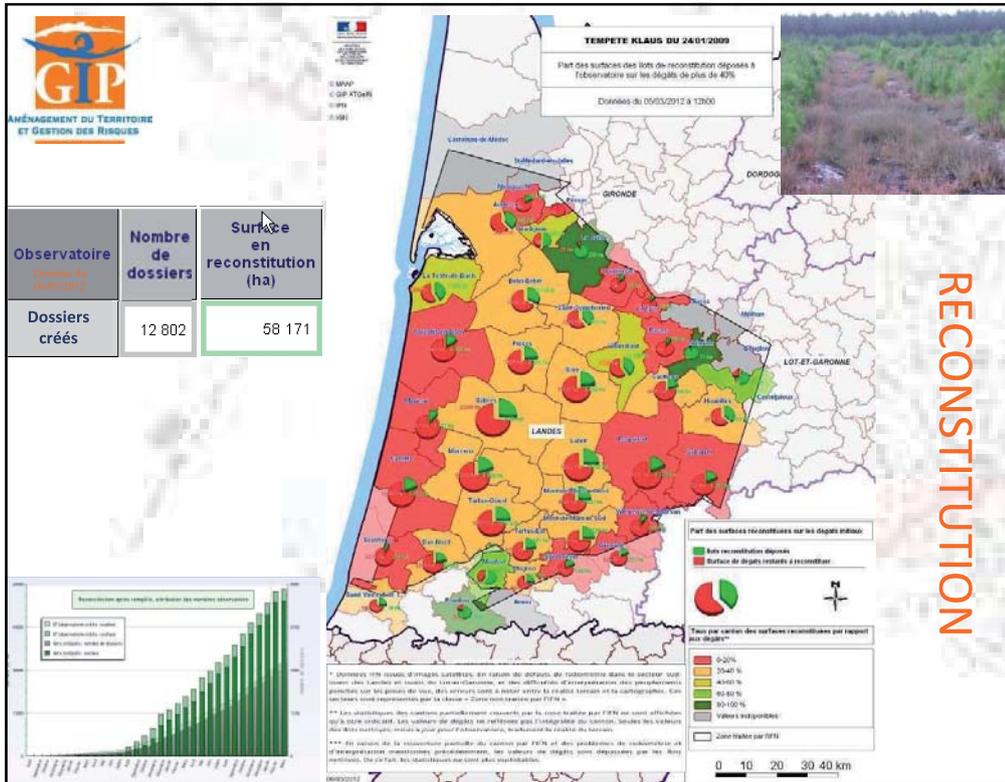
**AQUITAINE FORETS GESTION**

**CABINET LAMAISON**

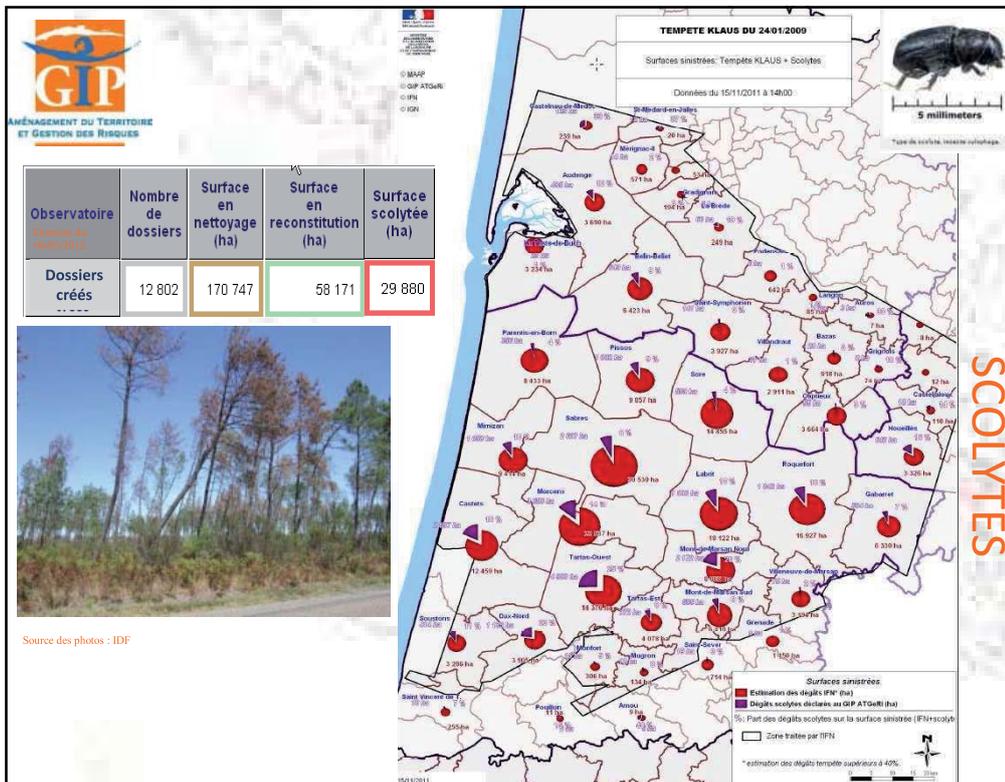
**MEILHAN-BORDES Bruno**

**PLANFOR**



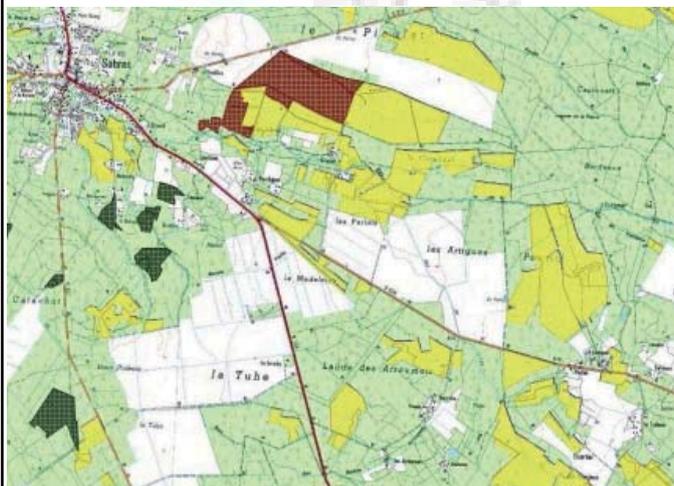


RECONSTITUTION



SCOLYTES

## CONNAISSANCE DU TERRITOIRE



Cartographie des îlots réalisés en fonction de leur itinéraire technique de nettoyage:

- Croque souches,
- broyage lourd des souches,
- Mise en andains avec valorisation énergétique
- Etc ...

Permet de mieux connaître l'utilisation des terres et d'aborder différentes thématiques (usage des sols, utilisation de la ressource en bois etc.)

## DIVERSIFICATION



Partie des îlots reconstitués utilisés en diversification

- amélioration de peuplements existants,
- maintien de milieux ouverts,
- maintien de milieux humides,
- plantation en enrichissement,
- etc...

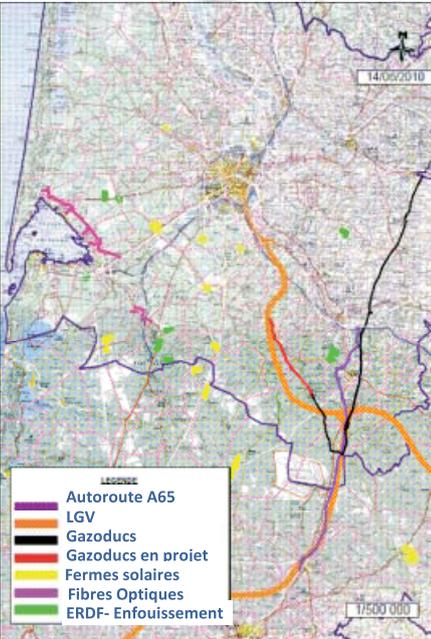
Lagunes (Conseil Général des Landes)



# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



## GRANDES INFRASTRUCTURES EN AQUITAINE



**LEGENDE**  
 Autoroute A65  
 LGV  
 Gazoducs  
 Gazoducs en projet  
 Fermes solaires  
 Fibres Optiques  
 ERDF- Enfouissement



# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE




**Mise à disposition  
du Fuseau retenu  
LGV GPSO aux  
organismes en  
collaboration avec  
l'observatoire de la  
reconstitution  
forestière**





**ETAT D'AVANCEMENT DES CONTACTS**

**GIP**  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET GESTION DES RISQUES

PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

14 mars 2012

**COMPÉTENCE REGIONALE**

DRAAF  
DREAL  
DRAC  
DRJSCS  
RECTORAT  
DIRECCTE  
ARS

REGION  
AQUITAINE

AEC

Parc naturel régional  
des Landes de Gascogne

2011 Gascogne  
Département des Landes  
Pays de la Gascogne

brgm

INRA

GREThA

CRPF

LPQ

grande nuyennaise

a'urba

GCC  
Gascogne

ORDOGNE

PREFECTURE  
DIT  
DCCSPP

DTM

s'dec

ADACL

MACP

apem

**343 PARTENAIRES**

**PIGMA**

**GIP**  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET GESTION DES RISQUES

PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

[www.cartogip.fr](http://www.cartogip.fr)

**Contacts :** Olivier ROGER  
Pierre MACE

## 2.9 - La nécessaire approche multifonctionnelle du massif forestier des Landes de Gascogne – Forêt, agriculture et ressources en eau

Françoise VERNIER IRSTEA

### La nécessaire approche multifonctionnelle du massif forestier des Landes de Gascogne - Forêt, agriculture et ressource en eau



Pour mieux affirmer ses missions, le Cemagref devient Irstea



[www.irstea.fr](http://www.irstea.fr)

15 MARS 2012 – Journée d'échanges techniques Directive Territoriale d' Aménagement et de Développement durables

« Regards croisés sur les enjeux du massif forestier »

Françoise VERNIER, Unité de recherche "Aménités et dynamiques des espaces ruraux"

## Approche multifonctionnelle

2

Les grands enjeux forestiers européens portent sur la gestion durable et multifonctionnelle des forêts (Commission européenne, 2008)

- prise en compte par les politiques publiques?

« La mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économiques, environnementale et sociale des forêts (...). Elle a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles, de développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation, de renforcer la compétitivité de la filière de production forestière, de récolte et de valorisation du bois et des autres produits forestiers et de satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt »

( loi du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt)

La gestion forestière durable passe par une gestion multifonctionnelle, c'est à dire permettant à la forêt de remplir ses fonctions économiques, écologiques et sociales.

- Prise en compte des fonctions environnementales ou récréatives → peut être à l'origine de tensions ou de conflits  
La fréquentation des espaces boisés est aujourd'hui en forte évolution. Cette tendance est si importante qu'elle transcende le statut juridique de l'espace : même lorsqu'il est de statut privé l'espace forestier tend à être de plus en plus fréquenté par des usagers non propriétaires qui viennent s'y promener, faire de la cueillette, pratiquer un sport... (Candau, 2009)

Dans beaucoup de zones humides, la forêt contribue ainsi à la fois à protéger un milieu exceptionnel (habitats) et à fournir une eau de grande qualité. Mais les services rendus ont aussi un coût nourrissant de nouveaux débats entre les acteurs de l'eau et de la forêt. (Petit-Berghem, 2011)

Ressources biologiques/biodiversité

Séquestration du carbone

→ Qualité et disponibilité de la ressource en eau

Paysage et récréation



Journée d'échanges techniques DTADD

## Un écosystème fragile

3

- sols podzoliques plus ou moins hydromorphes – forte acidité (pH entre 3,5 et 5.5) - pauvres en minéraux altérables mais riches en matière organique - réserve utile en eau limitée (10 à 50 mm) – CEC faible - présence d'aliés

- lande sèche sur les micro-reliefs bien drainés, landes mésophile et humide dans les interfluves mal drainés,

- circulation de l'eau très rapide : les mesures de conductivité hydraulique 0,3 à 1,1 mètres par jour (CHOSSAT)

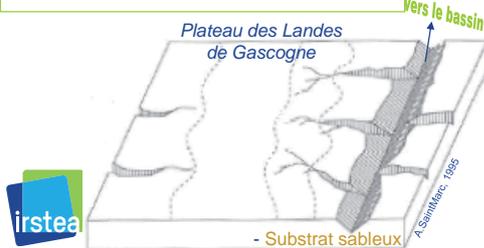
- Climat océanique doux et pluvieux (Moyenne sur 50 ans (1951/1999) : 943 mm)

- Relation nappe-débit

- réseau hydrographique dense, alimenté par des fossés de drainage et par la nappe superficielle, contribue à accélérer les transferts de nutriments vers les milieux aval

→ l'écosystème sableux landais est très sensible à la pollution diffuse

→ S'y ajoute la vulnérabilité d'un milieu récepteur comme le bassin d'Arcachon

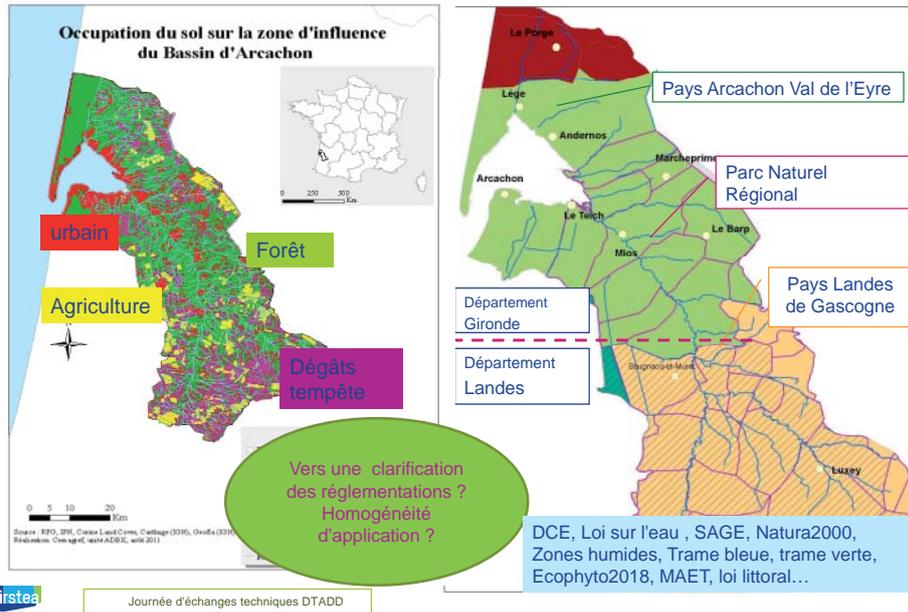


Erosion régressive/Erosion de berge  
Flux de nutriments et pesticides  
Ensablement de l'exutoire

Journée d'échanges techniques DTADD

une diversité de situations d'interface et une imbrication de zonages

4



Les activités agricoles et forestières

5



**L'activité agricole**

Grandes cultures de plein champ (évolution de la monoculture de maïs vers maïs/légumes)  
Production au 1<sup>er</sup> rang national  
Production continue, homogène, en quantité  
84000 emplois sur la région (Insee, Grceta, 2010)

**assainissement et irrigation**

**La sylviculture**

Forêt en majorité privée  
Forêt cultivée de pin maritime  
3ième superficie d'exploitation forestière d'Europe  
34 000 emplois en région (hors propriétaires) Insee, CRPF 2010

**assainissement**

**La Défense Forêt Contre l'Incendie**

- Rôle d'intérêt public : protection contre les incendies
  - Opérations préventives en amont de la lutte
- création de pistes, fossés, et points d'eau**



Journée d'échanges techniques DTADD

## Pratiques agricoles

6

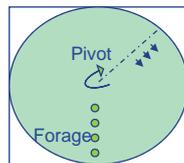
Assainir et isoler l'îlot de l'affleurement de la nappe afin de permettre les accès toute l'année et la mise en culture



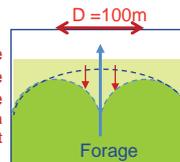
- Entretien fréquent
- Limiter le risque d'érosion
  - Pente des fossés < 2/1000
  - Rabattement de nappe progressif



Prélever et apporter de l'eau pour le besoin des plantes (aquifères du plioquaternaire)



Cône de Rabattement de la nappe contribuant à l'assainissement



- Maintenance importante
- Coût de fonctionnement élevé



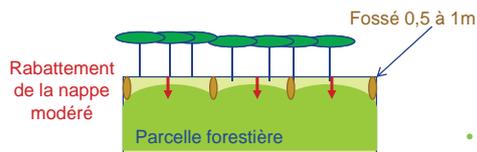
Journée d'échanges techniques DTADD

6

## Pratiques sylvicoles et DFCI

7

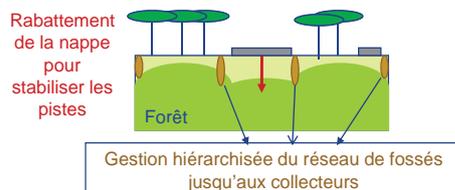
**Sylviculture:** Assainir les parcelles forestières suffisamment pour favoriser la croissance des pins et permettre l'exploitation.



- Entretien peu fréquent → intervention sur parcelle



**DFCI:** Créer et entretenir des pistes d'accès pour pénétrer rapidement le massif landais lors de départs de feux.



- Entretien fréquent
- Coûts d'aménagement importants

Journée d'échanges techniques DTADD

7



## Une proximité entre activités sur le territoire source de conflits potentiels autour de la gestion de la ressource en eau <sup>8</sup>



trois types d'interfaces « sensibles » entre îlots agricoles et surfaces urbanisées, entre îlots agricoles et forêts privées, et entre îlots agricoles et autres îlots agricoles



Journée d'échanges techniques DTADD

- ✓ les interfaces représentent environ 6% des surfaces
- ✓ interdépendance des activités – contraintes
- ✓ sources de conflits potentiels (23% des conflits enregistrés portent sur eaux continentales, forêt ou agriculture sur zone Pays Val de Leyre)

Erosion régressive  
 Déstabilisation des ouvrages de franchissement  
 Dépérissement des arbres par rabattement de la nappe en période de sécheresse  
 Entretien des crastes, biodiversité  
 Partage de l'espace forestier



- gestion du réseau « partagée » ?
- influence sur les produits d'activités
- garder ou évacuer l'eau ?

8

## La forêt est l'occupation du sol la plus favorable pour le maintien de la qualité des eaux superficielles: un équilibre à préserver <sup>9</sup>

-à volume de pluie identique, la production hydrique d'un bassin versant forestier est plus faible que celle d'un bassin agricole (30%).

-L'eau d'irrigation, pompée en profondeur dans la nappe, est en partie restituée au cours d'eau via les drains puis les collecteurs, ce qui contribue à y maintenir un débit plus élevé. Accélère les transferts.

-un bassin versant mixte agriculture-forêt produit en moyenne 25 fois plus d'azote qu'un hectare de bassin versant forestier, principalement sous forme de nitrate (87%). Les tronçons forestiers produisent plus d'azote organique (66%) et de phosphore total. Les flux d'azote sont d'autant plus importants que la pluviométrie est élevée.

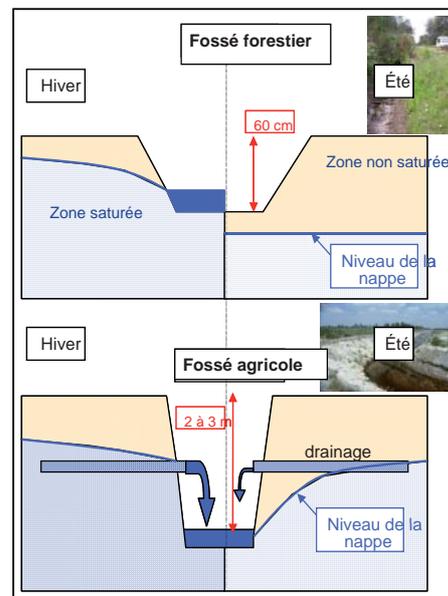
- La superposition des différents réseaux avec leur logique propre, complique la gestion hydraulique à l'échelle des bassins versants

-Plus de déficit hydrique estival se traduirait par une demande en eau plus forte pour l'irrigation. Posera la question de la gestion de la ressource, notamment aux interfaces agriculture-forêt.

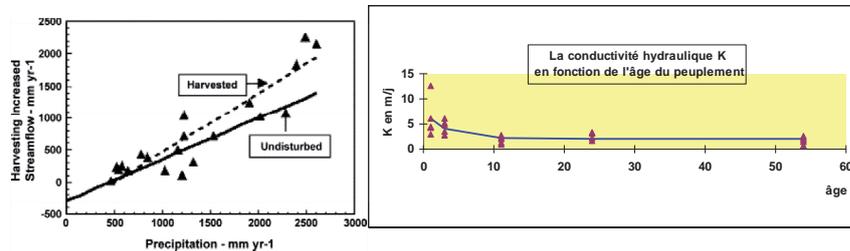
-- Dysfonctionnement dans le BA si augmentation des flux ?



Journée d'échanges techniques DTADD



## Importance de l'âge des peuplements et des coupes rases sur quantité et qualité de l'eau



- la conductivité hydraulique des sols variaient avec l'âge du peuplement forestier ; l'infiltration est très forte et très variable lors de la coupe rase puis diminue pour se stabiliser à partir de la 7e année de culture. La période de coupe rase et celle qui précède le repeuplement est donc importante en termes d'impact sur la ressource en eau

- les coupes rases forestières (2% entre 1990 et 2006) peuvent augmenter la production hydrique des bassins versants si elles se produisent de manière simultanée sur de grandes surfaces,

- après une coupe rase, augmentation de la conductivité hydraulique, du ruissellement, de l'érosion, minéralisation de l'humus et nitrification



Journée d'échanges techniques DTADD

## Conséquences des évolutions potentielles sur le territoire <sup>11</sup>

(source expertise avenir du massif landais, Cemagref/CRPF 2010)

### ► Changements d'usage du sol après défrichage:

#### Forêt vers urbanisation, agriculture, infrastructures



Effet négatif sur la ressource en eau (nappe & cours d'eau):

Suppression permanente du couvert boisé, imperméabilisation,

Augmentation flux pollution, perturbation réseau hydraulique

Equilibre entre usages BV

Gestion globale réseau hydraulique

Evaluation précise des impacts

### ► Modification des cycles de production:

Raccourcissement des rotations (biomasse et petits sciages)

Nouvelles essences



Effet potentiellement négatif sur la ressource en eau (nappe & cours d'eau):

Augmentation en fréquence et en surface (?) des stades « coupe rase »

Effet éventuel sur l'ETR si les besoins des nouvelles essences sont différents

Boisements feuillus

Le % de surface concernée est un facteur déterminant

Effet positif de la prise en compte des ripisylves:

Piégeage de nutriments (notamment nitrates), régulateur de crues

Positionnement de lisières le long des crastes, fossés



Journée d'échanges techniques DTADD

▶ Opérations sylvicoles :

Nettoyage, travail du sol, fertilisation, entretien

Effet potentiellement négatif des perturbations du sol : infiltration, flux de nutriments, ruissellement

Effet négatif de l'augmentation des intrants: flux de nutriments, éléments toxiques

Limitier les intrants  
Limitier les facteurs d'érosion

▶ Opérations sur le réseau hydraulique:

Remise en état des fossés

Effet potentiellement négatif sur la nappe : augmenter le rabattement

Effet potentiellement négatif sur le réseau: perturbation du fonctionnement, érosion, augmentation des flux

Diagnostic hydraulique  
Interventions prudentes  
Guide technique

▶ Gestion de crise :

Aires de stockage

Ressource en eau nécessaire.

Effet potentiellement négatif: flux d'éléments vers la nappe

Maintenir des structures pérennes ?



Journée d'échanges techniques DTADD

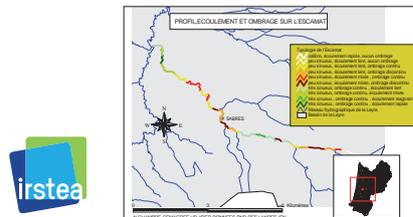
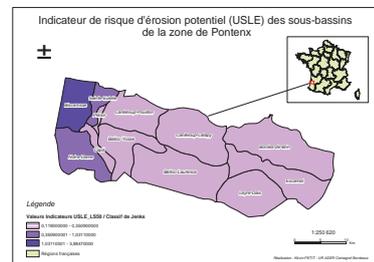
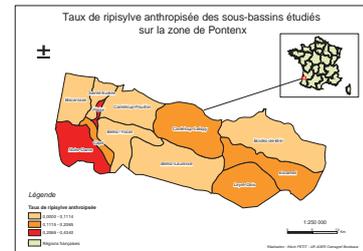
Quels indicateurs pour une gestion durable ?

CRITERE 5 : maintien et amélioration des fonctions de protection dans la gestion des forêts (SOL ET EAU)

Exemple d'indicateurs mis en place pour une zone forestière (Pontenx) dans le cadre du projet européen Forsee.

- pourcentage et longueur de ruisseau avec une ripisylve appropriée
- risque d'érosion par bassin versant (méthode « USLE »)
- pourcentage de surface du bassin versant couvert par la forêt et type de couverts forestiers
- pourcentage de drainage
- Pourcentage d'occupation des terres par l'agriculture
- pourcentage de coupes rases par bassin
- pourcentage et longueur de cours d'eau traversant des zones anthropisées

Une adaptation régionale nécessaire



Journée d'échanges techniques DTADD



## Conclusions

- ▶ Nombres politiques publiques liées à l'eau et à la biodiversité sur le territoire : DCE, Loi sur l'eau (SAGE – nomenclature), Zones humides, Trame bleue, N2000 etc.. A rendre plus homogènes et compréhensibles pour les usagers ? Approche non sectorielle des actions ? Concertation...
- ▶ Préserver l'équilibre entre forêt, agriculture et zones urbaines pour préserver la qualité des eaux superficielles et des nappes. Surfaces ET pratiques.
- ▶ Prendre en compte les effets du changement climatique. Commencer à réfléchir à « comment garder l'eau » plutôt qu'à « comment l'évacuer » si les épisodes de sécheresse deviennent chroniques ? Conséquences pour la gestion et les coûts...
- ▶ L'évaluation des impacts des scénarios à l'échelle du massif doit intégrer les effets combinés de différentes options (scénarios climatiques, sur les filières, les usages,..)
- ▶ Des réseaux de suivi adaptés à maintenir ou mettre en place (ex. disponibilité de mesures sur les nappes). Des indicateurs pour l'aide à la décision.



Journée d'échanges techniques DTADD



Merci de votre attention !



Journée  
d'échanges  
techniques  
DTADD

15 Mars 2012



## 2.10 - L'approche multifonctionnelle de la Charte du PNR

Laurent TRIJOULET Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

PNR LANDES DE GASCOGNE

Parc naturel régional  
des Landes de Gascogne

DTADD - Marquèze  
L'approche multifonctionnelle de la Charte du PNR



Parc naturel régional  
des Landes de Gascogne

Jeudi 15 mars 2012

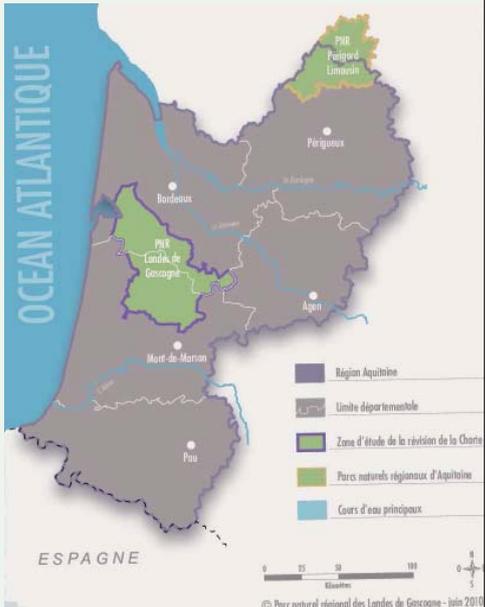
PNR LANDES DE GASCOGNE

Le territoire dans la région Aquitaine

Créé en 1970 à l'initiative de la DATAR, sur le bassin Versant de la Leyre.

Le périmètre d'étude du Parc compte :

- 53 communes
- 73 000 habitants en 2006
- 360 000 hectares



ESPAGNE

© Parc naturel régional des Landes de Gascogne - juin 2010



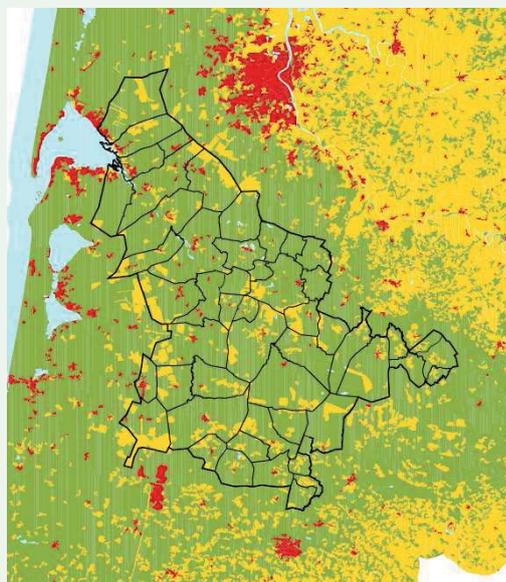
LA COHÉRENCE DU TERRITOIRE

Le patrimoine et le paysage

LE MASSIF FORESTIER DES LANDES DE GASCOGNE



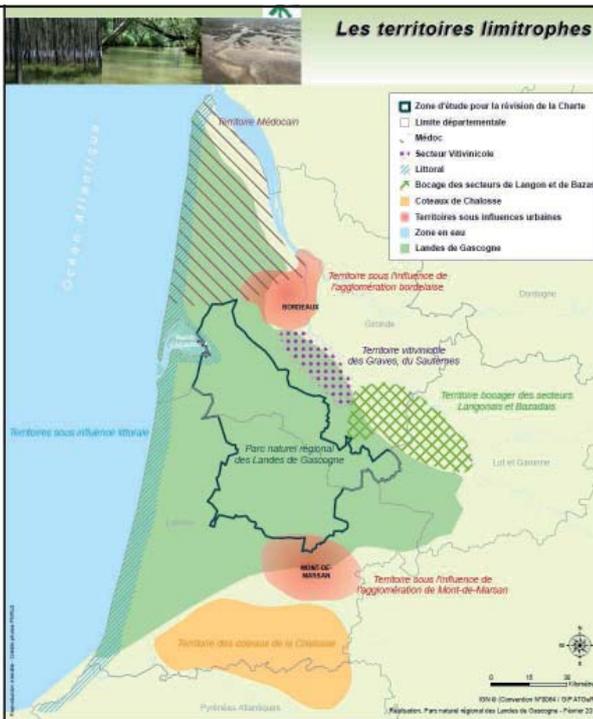
- Périimètre du Parc
- Paysages aménagés
- Paysages agricoles
- Paysages forestiers



Le Parc dans le massif des Landes de Gascogne



Les territoires limitrophes





## UN PNR c'est quoi ?

Des Compétences confiées par le code de l'environnement

Classé pour 12 ans par approbation de la Charte par décret du premier ministre

Un PNR c'est une personne publique associée

70 agents, 5, 7 millions d'euros de fonctionnement annuel, pas fiscalisé

Un syndicat mixte de gestion et des lectures croisées



### Les missions :

Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. A cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.

Le parc naturel régional a pour objet :

- 1° De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- 2° De contribuer à l'aménagement du territoire ;
- 3° De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- 4° De contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- 5° De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.



Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional, dans le cadre fixé par la charte, assure sur le territoire du parc

**la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de gestion, d'animation et de développement menées par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant approuvé la charte, par l'Etat et par les partenaires associés**



## La Charte

La charte est un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du territoire.

Elle constitue le projet politique pour le territoire, et repose sur une analyse des spécificités et des dynamiques de cet espace.

Elle fixe les objectifs à atteindre et les orientations, les mesures de protection, de mise en valeur et de développement et assure la cohérence et la coordination des actions menées sur le Parc Naturel Régional.





## Les Chartes de Parc naturel régional

Un état des lieux de l'évolution du territoire (diagnostic)

Une évaluation bilan de la précédente Charte

Un rapport de Charte

Un plan de Parc



## La Charte : les effets juridiques

- La Charte induit des mesures de gestion et de protection de **valeurs contractuelles** et **reglementaires** pour l'ensemble de son territoire.
- Les signataires de la charte sont tenus de respecter les orientations et d'en appliquer les mesures.
- Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la Charte.



## Les 2 Principales Orientations Stratégiques

Conserver l'identité  
forestière du territoire

Accompagner le territoire  
à affronter les mutations  
du XXIème siècle



## 6 priorités politiques

- ❶ Conforter le caractère forestier du territoire  
→
- ❷ Gérer de façon durable et solidaire la ressource en eau  
→
- ❸ Espaces naturels : une intégrité à préserver et à renforcer  
→
- ❹ Pour un urbanisme et un habitat, dans le respect des Paysages et de l'identité  
→
- ❺ Accompagner l'activité humaine, pour un développement équilibré  
→
- ❻ Développer et partager une conscience de territoire  
→

**PNR LANDES DE GASCOGNE**

**Parc naturel régional des Landes de Gascogne**

### Le plan de Parc

- Il donne une interprétation cartographique des sept priorités politiques de l'avant-projet.
- C'est un document stratégique notamment pour l'urbanisation avec la spatialisation de limites de préservation des enjeux.
- il comprend un zoom sur le Delta de l'Eyre, secteur à fort enjeu environnemental
- Un atlas cartographique communal a permis la négociation à une échelle plus fine.
- Une méthodologie est insérée en annexe du rapport et précise la construction du plan.
- Un lien direct au plan de Parc dans le rapport au niveau des objectifs et de certaines mesures.

**PNR LANDES DE GASCOGNE**

**Parc naturel régional des Landes de Gascogne**

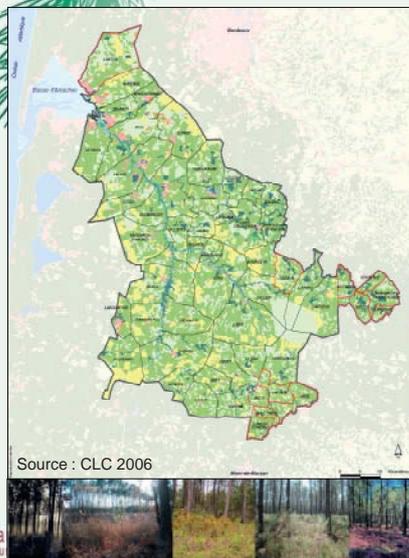
### L'architecture du rapport d'Avant-projet

- Les priorités politiques (6):
  - expriment les priorités du projet et exposent les grandes ambitions pour le territoire.
  - répondent aux enjeux identifiés dans l'analyse de l'évolution du territoire et l'évaluation bilan dont certains éléments repris en texte introductif.
- Les objectifs opérationnels (18) :
  - précisent les priorités politiques en exprimant, d'une part, la direction à donner aux mesures, et d'autre part, la finalité qui se doit d'être atteinte par la conduite des actions développées.
  - à ce niveau sont développés les engagements des signataires
- Les mesures (77) :
  - niveau de lecture fin et le plus opérationnel du projet.
  - explicitent la méthode engagée pour atteindre l'objectif opérationnel fixé.
  - Des « sous-mesures » ou des « actions » développent le propos et spécifient les différentes méthodes d'intervention mises en œuvre.

- Priorité politique 1 : 3 objectifs opérationnels - 12 mesures
- Priorité politique 2 : 2 objectifs opérationnels - 7 mesures
- Priorité politique 3 : 2 objectifs opérationnels - 14 mesures
- Priorité politique 4 : 3 objectifs opérationnels - 13 mesures
- Priorité politique 5 : 4 objectifs opérationnels - 18 mesures
- Priorité politique 6 : 4 objectifs opérationnels - 12 mesures



## PRIORITE POLITIQUE 1 Conservier le caractère forestier du territoire



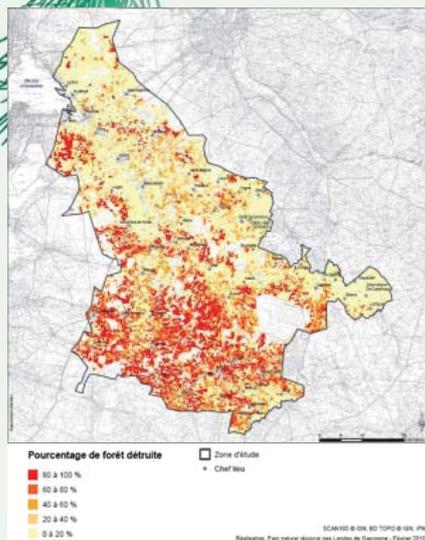
### Éléments contextuels

La prédominance de la forêt de production (91% de pins).

- La valeur identitaire du massif de pins maritimes et son attractivité pour les habitants et les visiteurs
- Des peuplements à forts enjeux patrimoniaux et une diversité au sein de l'espace forestier qui participent au maintien de la biodiversité et de la qualité paysagère du territoire.
- Une filière bois qui concentre les activités



## PRIORITE POLITIQUE 1 Conservier le caractère forestier du territoire



### Éléments contextuels

- En 2009 : la tempête Klaus survient 10 ans après les tempêtes Martin et Lothar en 1999.
- 37 millions de mètres cube sur l'ensemble du massif.
- Un territoire « traumatisé » sur de nombreux points : économiques, sociaux, paysagers, ...
- Un événement qui renforce le sentiment d'appartenance à un territoire forestier revendiqué comme tel.
- Des réflexions sur l'avenir du massif et le devenir de la filière.



## PRIORITE POLITIQUE 1 Conservier le caractère forestier du territoire

La déclinaison en objectifs opérationnels

Objectif opérationnel 1.1

Conforter le caractère forestier du territoire

Objectif opérationnel 1.2

Garantir les fonctions écologiques de la forêt

Objectif opérationnel 1.3

Accompagner le développement de l'économie forestière



> Objectif opérationnel 1.1 :

### CONFORTER L'AVENIR FORESTIER DU TERRITOIRE



-> OBJECTIFS CIBLES :

- \* L'élaboration d'une convention d'objectif et de partenariat pour le suivi et la mesure des phénomènes de mutations de l'espace forestier avec les principaux acteurs (CRPF/Maison de la forêt, INRA...).
- \* La réalisation d'un volet forestier spécifique adapté aux enjeux dans chaque document de planification du territoire.

-> INDICATEUR :

Nombre de documents de planification intégrant de façon spécifique les enjeux forestiers.

1

#### Avoir une réflexion prospective sur le massif forestier

- > Mesurer l'importance des phénomènes de mutation et de fragmentation de l'espace forestier.
- > Conduire des travaux prospectifs intégrant l'ensemble des conséquences induites par l'évolution des filières et des usages.
- > Estimer les effets du changement climatique sur le massif et favoriser son adaptation.
- > Avoir une évaluation partagée des incidences des travaux de reconstitution des boisements et particulièrement sur les éléments de diversité.
- > Estimer les effets de la prolifération des insectes et des micro-organismes ravageurs pour le peuplement forestier (scolytes, chenilles processionnaires, nématodes du pin...) et envisager les réponses possibles et leurs conséquences environnementales.

2

#### Intégrer les enjeux de l'espace forestier dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme [mesure phare]

Mesure en lien avec la mesure N°37 sur la préservation des atouts environnementaux et paysagers

**Echéancier de réalisation**

Le syndicat mixte se dote d'outils définissant des orientations pour l'intégration des enjeux de l'espace forestier dans les documents d'aménagement dans les 3 ans après l'approbation de la Charte et les orientations sont intégrées dans les documents d'urbanisme à la première révision.

- > Ne pas considérer systématiquement l'espace boisé comme une réserve foncière pour le développement urbain et les projets d'aménagement.
- > Prendre en compte dans les stratégies d'aménagement et les documents d'urbanisme locaux des objectifs préservant et valorisant l'espace forestier (orientations de la DTADD, des PADD...).
- > Orienter les projets d'aménagement en réponse aux enjeux d'une forêt multifonctionnelle (place de la forêt dans les paysages, gestion des usages).
- > Concevoir et développer des transitions cohérentes et pérennes entre les espaces construits et l'espace forestier en impliquant les aménageurs et les habitants.

**3**

**Promouvoir le caractère identitaire des paysages forestiers**

Mesure en lien avec la mesure N°42 sur la préservation des éléments identitaires du paysage et annexe E

- Reconnaître et valoriser le rôle et la place de l'arbre et de la forêt dans les grandes entités paysagères et les paysages intimes.
- Décliner les valeurs liées aux paysages forestiers dans les documents d'orientation (de type atlas paysager) et dans les programmes d'aménagement du territoire (place de la forêt, lisières, sous-bois, arbres isolés...).
- Promouvoir auprès des sylviculteurs les intérêts d'une gestion différenciée des espaces forestiers intégrant les enjeux paysagers.

**4**

**Valoriser et préserver les fonctions sociales du massif forestier**

Mesure participant à l'objectif opérationnel n°3.2 et en lien avec la mesure N°60 en particulier sur le développement raisonné de production d'énergies renouvelables

La problématique de la fréquentation se pose de façon aiguë dans le massif des Landes de Gascogne appartenant majoritairement à des propriétaires privés. La forêt cultivée a comme caractéristique d'être traditionnellement ouverte et perçue comme facilement accessible : absence de clôtures ou de bornes à l'entrée des nombreuses pistes d'exploitation. Avec le développement des loisirs de nature (filères de randonnées organisées et pratiques « en liberté ») elle devient de plus en plus fréquentée et il faut craindre qu'une insuffisance de gestion de ces flux accentue les risques d'incendie, la dégradation des chemins d'exploitation et la perte de maîtrise d'un espace privé. Le développement, récent, des pratiques sportives motorisées dans les zones pédonnelles renforce ces inquiétudes.

- Organiser le dialogue entre les usagers et les propriétaires forestiers du territoire.
- Permettre un usage partagé de l'espace forestier.
- Éviter le cloisonnement et le cantonnement de l'espace forestier (chasses privées, installations photovoltaïques).
- Réguler les itinérances dans l'espace forestier et sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques en forêt.
- Anticiper et prendre en compte, notamment dans les documents d'urbanisme (accueil) en forêt de la population locale, en conformité avec le code forestier.



> Objectif opérationnel 1.2 :

**GARANTIR LES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DE LA FORÊT**



→ OBJECTIFS CIBLES :

- \* La création d'outils de diffusion de la connaissance.
- \* Une convention d'objectif avec les organismes professionnels.
- \* Le repérage, la mise en œuvre, le suivi et la valorisation de 10 expérimentations de diversification.

→ QUESTIONS ÉVALUATIVES ET INDICATEURS :

**En quoi la Charte /l'action publique /le Syndicat Mixte a-t-elle permis une meilleure appropriation /diffusion des fonctions écologiques par les acteurs du monde économique forestier ?**

- \* Indicateurs de suivi :
  - Convention Acteurs pub/PNR avec les acteurs privés intégrant cet objectif.
  - Programmes communs PNR/monde économique forestier.
  - Nombre de formations et de participants diffusant les enjeux écologiques du massif des Landes de Gascogne.
- \* Indicateurs de contextes :
  - Dynamisme du marché du bois en Union Européenne.
  - Événements exogènes pesant sur la ressource (tempête, attaques biohiques...).
- \* Indicateurs de résultats :
  - Nombre d'expérimentations ou d'opérations conduites en partenariat avec les acteurs privés.
  - Aides publiques attribuées intégrant une clause biodiversité.
  - Chartes de bonnes pratiques et documents de diffusion des connaissances transmis par les organismes consulaires ou syndicaux à leurs membres.

**5**

**Améliorer et diffuser la connaissance sur les fonctions écologiques de la forêt**

- Connaître les rôles écologiques de la forêt de production.
- Promouvoir les fonctions écologiques de la forêt en diffusant les connaissances.





**6**

**Garantir et promouvoir le rôle et la place de la forêt dans la protection des ressources**

Mesure participant à l'objectif 2.1

- Accompagner et promouvoir les modes d'aménagement et de gestion d'ouvrages liés à l'exploitation (ouvrages hydrauliques...) respectueux des sols forestier.
- Éviter l'appauvrissement des sols et la dégradation des premiers horizons (décapages, remblais...).
- Promouvoir et valoriser les modes de gestion hydrauliques préservant les milieux naturels humides et la ressource en eau.
- Analyser les impacts des projets d'aménagement forestier sur la disponibilité de la ressource en eau à l'échelle du massif.
- Évaluer et promouvoir le rôle de la forêt dans le piégeage du carbone
- Développer les approches croisées du rôle de l'espace forestier dans la biodiversité et de son rôle dans les continuités écologiques.

**7**

**Préserver et développer la diversité des couverts forestiers dans l'espace forestier [mesure phare]**

Mesure en lien avec la mesure N° 26

**Échéancier de réalisation**

- Intégrer les principaux éléments de la mesure dans la convention CRPF/Parc dans les trois premières années de mise en œuvre de la Charte
- Publier les enseignements de l'expérimentation menée sur Sore dès qu'ils seront connus (10 ans...)

- Renforcer la connaissance des éléments et facteurs de diversité de la forêt de production (diversité des peuplements forestiers, des stations...).
- Promouvoir la prise en compte des éléments de diversité dans la gestion forestière.
- Expérimenter la diversification des couverts forestiers (lisières, flots, sous bois et peuplements...) pour une meilleure adaptation biologique, climatique et économique.
- Suivre et expérimenter la régénération naturelle des espaces de production.
- Promouvoir les stratégies de protection sanitaire par la diversification des types de couverts.

**8**

**Maintenir ou adapter les pratiques forestières aux enjeux patrimoniaux**

Mesure participant aux objectifs n°3.2

Mesure en lien avec les mesures N°16 et 55

- Développer la prise en compte de la biodiversité et de la qualité des milieux dans la gestion forestière, par la déclinaison de plans d'actions pour les espèces et les habitats naturels, par la gestion des lisières et des interfaces entre espace de production et espace naturel.
- Accompagner les démarches de qualification pour la gestion durable des forêts, suivre en ce sens l'évolution des pratiques, valoriser les expériences de gestion s'appuyant sur l'écologie des unités forestières.
- Expérimenter pour adapter l'activité forestière aux conséquences du changement climatique sur la ressource en eau.
- Orienter les innovations ou formes de développement au regard des équilibres naturels et de la vulnérabilité de l'espace forestier.

> Objectif opérationnel 1.3 :

**ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE**

**OBJECTIFS CIBLES :**

- Le maintien d'un tissu d'entreprises de transformation.
- La progression de l'usage du pin maritime dans la construction.
- 10 projets de valorisation du bois-construction par la commande publique.
- Maintien du taux d'entreprises labellisées PEFC sur le territoire ou maintien du taux de surface forestière labellisée PEFC.
- 10 chaufferies bois alimentant les bâtiments publics.

**QUESTIONS ÉVALUATIVES ET INDICATEURS :**

**En quoi l'action publique a-t-elle permis le développement de la filière bois-construction à partir d'une ressource cultivée/produite localement ?**

- Indicateurs de suivi :
  - Nombre de constructions publiques en bois
  - Nombre d'aides à l'accompagnement de l'innovation
- Indicateurs de contexte :
  - Dynamisme du marché de la construction
  - Utilisation de la ressource
- Indicateurs de résultats :
  - Part de la construction bois dans le marché global
  - Nombre d'emplois créés dans la filière

**En quoi le développement de la filière bois énergie a-t-elle permis la création de richesse et la préservation des richesses écologiques du couvert forestier ?**

- Indicateurs de suivi :
  - Nombre de chaufferies bois
  - Nombre d'aides à l'accompagnement de l'innovation
- Indicateurs de contexte :
  - Utilisation de la ressource
  - Schéma régional climat Air Énergie
  - Plans climat territoriaux
- Indicateurs de résultats :
  - Part du bois-énergie dans le marché global
  - Nombre d'emplois créés dans la filière



**9**

**Promouvoir une stratégie opérationnelle pour valoriser la filière bois**

Mesure en lien avec la mesure n°54

- Participer à un suivi de la ressource, de son utilisation et du reboisement destiné à la production.
- Construire une vision transversale de la filière bois entre tous les acteurs (organismes professionnels, de recherche, collectivités locales, organismes associés tel le GIP Ecofor...).

**10**

**Valoriser le savoir-faire des entreprises locales de transformation**

Mesure en lien avec la mesure n°59

- Favoriser le maintien et l'implantation des unités de première et deuxième transformation au plus près de la ressource.
- Aider à la transmission et la reprise d'entreprises pour maintenir l'emploi.
- Promouvoir auprès des entreprises de transformation la mise en œuvre de la certification durable et du marquage sur les bois massifs.

**11**

**Favoriser le développement de la filière bois construction**

Mesure en lien avec la mesure n°59

- Orienter et soutenir les itinéraires sylvicoles à destination de la construction bois.
- Soutenir :
  - Les filières de transformation bois construction (sciage, séchage...)
  - La recherche et le développement et favoriser l'innovation sur les techniques d'aboutage et de construction à base de pin maritime.
- Favoriser le marquage et renforcer les démarches de certification des PME.
- Identifier et répondre aux besoins de formation spécialisée.

**12**

**Soutenir le développement raisonné du bois énergie**

Mesure en lien avec la mesure n°60

- Promouvoir un développement de la filière bois énergie valorisant les ressources de proximité non encore utilisées.
- Promouvoir les réseaux de chaleur locaux privilégiant un approvisionnement en circuit-court.



Parc naturel régional des Landes de Gascogne

**RÔLE DU PARC**

**PRINCIPE GÉNÉRAL**

- Participer à la promotion de la filière bois construction et bois d'œuvre sur le territoire.

**CONNAISSANCE**

- Participer à la création des outils de suivi et de connaissance de la ressource bois disponible.

**ANIMATION/ACCOMPAGNEMENT DE PROJET**

- Sensibiliser les entreprises de travaux et leurs réseaux aux pratiques respectueuses de l'environnement.

- Soutenir la mise en œuvre des démarches de qualification environnementale des exploitations.

- Accompagner les communes dans leur choix d'itinéraires de production.

- Accompagner les communes et les EPCI dans leurs projets de réseaux de chaleur ou construction bois pour les bâtiments publics.

**OUTILS**

**MO** - Mettre en œuvre la « Marque Parc » pour les productions bois d'œuvre et bois construction et suivre les démarches de certification.

- Participer à la définition d'une stratégie opérationnelle pour valoriser la filière bois.

**> PARTENAIRES**

**ONF :**

Développer des plans de gestion des forêts communales soumise intégrant la diversité dans le massif de production.

**Maison de la forêt / CRPF**

Elaboration d'un conventionnement avec le Parc

- sur des partenariats relatifs à la connaissance et à la recherche forestière (diversité des couverts, place des feuillus...)

- sur la prise en compte des objectifs écologiques dans les itinéraires de production.

**> PARTENAIRES**

**ADEME** : soutenir la mise en place des réseaux de chaleur

**CTBA** (centre technique du bois et de l'ameublement)

**FBA** (fédération des industries du bois d'Aquitaine)

**ONF** : accompagner les communes dans leur choix d'itinéraires de production.

**> ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES**

**ENGAGEMENTS DE TOUS :**

- Soutenir la filière bois construction notamment par le biais de l'exemplarité de la commande publique dans l'utilisation des essences produites localement.

- Participer à la définition d'une stratégie opérationnelle pour valoriser la filière bois en association des acteurs économiques.

- Soutenir les investissements de première transformation.

**ENGAGEMENTS DE CHACUN :**

**> L'ÉTAT :**

- Soutenir le pôle de compétitivité, la recherche et le développement sur le bois d'œuvre.

- Soutenir les investissements de première transformation.

**> LE CONSEIL RÉGIONAL :**

- Intégrer dans les politiques économiques le soutien de la filière bois dans les Landes de Gascogne.

- Promouvoir et accompagner les démarches de certification des entreprises.

- Soutenir le pôle de compétitivité, la recherche et le développement sur le bois d'œuvre.

- Favoriser la reprise et la transmission d'entreprises en accompagnant les démarches.

- Diffuser les enseignements de la recherche développée dans le cadre du pôle de compétitivité « Aylolair ».

- Soutenir les entreprises industrielles qui investissent dans du matériel de production de bois construction.

**> LES CONSEILS GÉNÉRAUX :**

- Intégrer dans les politiques économiques le soutien de la filière bois dans les Landes de Gascogne.

- Favoriser la reprise et la transmission d'entreprises en accompagnant les démarches.

- Promouvoir les démarches de certification des entreprises.

- Intégrer le potentiel énergie bois dans le montage des projets d'équipements publics.

**> LES EPCI :**

- Veiller à la reprise et la transmission d'entreprises et l'accompagner dans le cadre de la gestion des zones artisanales.

- Prendre en compte dans leur stratégie de développement économique le soutien à la filière bois.

- Faciliter l'accueil de la filière bois dans les zones d'activités.

**> LES COMMUNES :**

- Faciliter l'utilisation du bois construction par la réglementation d'urbanisme.

### 3 - Retour sur la journée par J-P. Thibault :

#### 1er axe:

L'élément fondateur est que le massif forestier est indissociable de l'économie du bois. Le massif forestier est un espace cultivé, associé à une filière de production intégrée. On peut souligner la capacité étonnante de résilience de la forêt face aux multiples agressions, la capacité d'innovation et la volonté de toujours reconstruire et de progresser (chimie verte etc...)

#### 2ème axe:

Ce massif est en attente d'une véritable reconnaissance nationale des services rendus tant à la région qu'au continent : cycles de l'eau et du carbone, biodiversité, attractivité touristique du littoral,... Cela devra passer par une manifestation de solidarité nationale et d'une mise en cohérence des discours publics sur l'avenir du massif.

#### 3ème axe:

Il y a un besoin certain de donner une stabilité au statut de l'occupation de l'espace et d'empêcher l'empiètement excessif sur les capacités de produire du bois. Il existe certaines incertitudes sur les possibilités d'évolution au regard des paramètres socio-économiques, qui peuvent justifier de la mise en place d'éléments de contrôle et de régulation.

## 4 - Clôture et dernières discussions

H. DURAND : L'État est très présent sur le dossier de la forêt qui représente un enjeu stratégique pour la région.

La filière forêt en Aquitaine pèse aussi lourd que celle de la viticulture. Beaucoup d'enjeux sont à prendre en considération.

Mais il semble pertinent de ne pas résumer les enjeux du massif forestier au seul domaine économique. Il y a en effet le problème de l'impact de l'urbanisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers : 100 000 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) ont été perdus en 10 ans en Aquitaine. La limitation de l'impact de l'urbanisation passe par la lutte contre l'étalement urbain et le mitage, et par la densification des espaces déjà urbanisés.

Il exprime toute sa confiance sur la capacité à reconstituer le massif au regard du déroulement des opérations actuelles de nettoyage et de reboisement.

L'avenir du massif forestier est un sujet qui peut être porté par tous.

Pour être entendu au niveau national, il y a un enjeu de gouvernance de la filière: il faut que la structure interprofessionnelle qui a été mise en place porte une dynamique de la filière, à partir d'une vision partagée des fonctionnalités et des modes de gestion du massif.

Il rappelle que la présence d'un littoral protégé et géré est due en grande partie à la maîtrise foncière publique et à l'action de l'ONF.

Il faut réussir à avoir une vision partagée, apaisée, réconciliée, et vigilante de la gestion et de la fonction du massif forestier. Ce sera l'objectif de la DTADD.

P. RUSSAC : propose une méthode de travail pour avancer sur ce projet :

En pratique, il propose la mise en place d'un atelier technique, constitué de 25 personnes au maximum et dont l'objectif est d'établir un "Plan de Développement Durable du Massif Forestier" (PDDMF) dans une vision prospective.

Les personnes qui s'engageront dans cette démarche devront se mobiliser de façon forte et suivre l'ensemble des travaux.

3 ou 4 réunions de cet atelier sont prévues et la première pourrait se dérouler courant mai 2012.

On pourra compter sur l'appui de la DRAAF et de la DREAL Aquitaine notamment à travers le réseau des différents observatoires.

La mise en place d'un site extranet est en cours à la DREAL. Ce réseau pourrait être utilisé pour animer des forums.

P. PICON (GIP littoral aquitain) : Quelle est l'articulation avec le Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain? Travaille-t-on en commun dès le départ?

P. RUSSAC : Il faudra faire un travail d'intégration dès le départ. Il faudra articuler les travaux du GIP littoral sur le PDDLA avec ceux du massif forestier.

CRPF: Qu'en est-il de la révision des Orientations Régionales Forestières (ORF)?

J-B. CARREAU :Dernièrement les services de la DRAAF étaient mobilisés prioritairement dans le suivi de la reconstitution du massif forestier. La réflexion sur les ORF devrait aboutir dans une dizaine de mois.

R. RODRIGUEZ (Conseil Général des Landes): Comment travailleront les services de l'État avec les Collectivités territoriales ? Et comment intégrer les populations locales?

P. RUSSAC précise que l'atelier ne résume pas la gouvernance du projet ; il y aura en parallèle un processus de concertation à mettre en place, à préciser avec les collectivités concernées.

A. HELIAS (mission d'appui CGEDD): Les démarches initiées par le Grenelle se fondent sur une vision de coconstruction. Ainsi, lors des ateliers techniques chaque acteur devra arriver avec sa propre réflexion (analyse d'impact social, économique, financière...), ses projets et ses travaux. Il s'agira ensuite de mettre en commun ces propositions dans le recherche d'une synergie et d'une cohérence d'ensemble au regard des enjeux du territoire.

Il ne s'agit pas pour l'État de se substituer aux Collectivités locales mais d'avoir une vision partagée de l'avenir du massif forestier des landes.

P. RUSSAC remercie l'écomusée et le Parc naturel Régional pour leur accueil, les intervenants, JP Thibault et les organisateurs à la DREAL (Isabelle Pédelaborde, Ary Andriatiana).Il constate que les enjeux sont nombreux, que beaucoup d'initiatives ont été prises sur ce territoire mais qu'il faut maintenant chercher à les mettre en cohérence. Pour cela il faut développer une vision prospective du territoire afin de produire des éléments clairs et de les coordonner. Il est important que la portée de cette DTADD soit aussi solide que ce qui a pu être fait avec la MIACA.

Il conclut la journée en indiquant qu'une réunion de ce type est envisagée avant la fin 2012, pour une restitution et des échanges à partir des travaux de l'atelier technique.





Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
AQUITAINE

Cité administrative - BP 55

33090 BORDEAUX CEDEX

Tél. 33 (0)5 56 24 88 22  
Fax. 33 (0)5 56 24 47 24

